



Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec

RAPPORT *annuel* 2013 | 14



MISSION

L'ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES DU QUÉBEC a pour mandat d'assurer la protection du public en exerçant une surveillance de l'exercice de la profession par le biais des divers mécanismes prévus par le Code des professions. L'Ordre a aussi pour mission de favoriser le développement professionnel de ses membres tout en visant l'excellence, et ce, afin de contribuer à l'amélioration de la qualité des soins et de la santé de la population.



Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec

SOMMAIRE

4	Renseignements généraux
6	Rapport du président
8	Rapport de la direction générale
9	Rapport de la secrétaire
10	Rapport du conseil d'administration
12	Rapport du comité exécutif
13	Bureau du syndic
16	Conseil de discipline
21	Comité de révision des plaintes
22	Comité d'inspection professionnelle
24	Comité des finances
25	Comité de la formation
27	Comité de révision des demandes d'équivalence
28	Comité de l'examen professionnel
28	Comité de réflexion sur l'avenir de la profession
29	Comité d'orientation de la revue
29	Comité du congrès
30	Comité ad hoc sur la formation continue obligatoire
30	Comité ad hoc sur les médias sociaux
32	Service des relations professionnelles
33	Service juridique
34	Service de l'examen professionnel et de l'admission
36	Service de l'inspection professionnelle
37	Service de la formation et des équivalences
42	Service des communications
46	Rapport de la trésorière
47	Rapport des auditeurs indépendants

PRÉSENTATION

Montréal, le 12 juin 2014

Madame Stéphanie Vallée
Ministre de la Justice du Québec
Procureure générale du Québec
Ministre responsable des lois professionnelles
Ministère de la Justice du Québec

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre de la Justice et responsable des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

Cette publication couvre l'exercice financier du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération très distinguée.

**Le président-directeur général,
Régis Paradis, inf. aux.**

Montréal, le 12 juin 2014

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

Ce document couvre la période comprise entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2014.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

**La ministre de la Justice du Québec et
ministre responsable des lois
professionnelles, Stéphanie Vallée**

Montréal, le 12 juin 2014

Monsieur Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

En votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

Ce document est un compte rendu des travaux effectués pendant la période comprise entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2014.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

**Le président-directeur général,
Régis Paradis, inf. aux.**

généralistes RENSEIGNEMENTS

COTISATION ANNUELLE

Pour l'année 2013 – 2014, la cotisation annuelle de l'Ordre exigible d'un membre en date du 1^{er} avril 2013 était de 170 \$.

STATISTIQUES ANNUELLES DE L'OIIAQ, AU 31 MARS 2014

Nombre de permis à l'ouverture (1^{er} avril 2013)	26 935
Infirmières auxiliaires	24 212
Infirmiers auxiliaires	2 723
Nombre de nouveaux permis délivrés en cours d'année :	2 572
Nombre de réinscriptions en cours d'année :	1 920
Nombre de non-inscriptions :	3 012 au 1 ^{er} avril 2013 et 250 en cours d'année
Nombre total de membres inscrits au 31 mars 2014 :	28 165
Infirmières auxiliaires	25 248
Infirmiers auxiliaires	2 917

NOMBRE DE MEMBRES DÉTENANT CERTAINS TYPES DE PERMIS

Types de permis	Nombre de permis
Permis temporaire*	71
Permis temporaire**	Aucun
Permis restrictif	Aucun
Permis restrictif temporaire	Aucun
Permis spécial	Aucun
Permis selon la catégorie	Aucun
Certificat de spécialiste selon la classe	Aucun

* Permis temporaires délivrés en vertu de la Charte de la langue française.

** Permis temporaires délivrés en vertu de l'article 41 du *Code des professions*.

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES

Région	Total	%	Région	Total	%
Bas-Saint-Laurent	834	2,96	Nord-du-Québec	71	0,25
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 148	4,08	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	478	1,70
Capitale-Nationale	2 600	9,23	Chaudière-Appalaches	1 541	5,47
Mauricie	920	3,27	Laval	1 788	6,35
Estrie	1 155	4,10	Lanaudière	2 164	7,68
Montréal	5 724	20,32	Laurentides	2 401	8,52
Outaouais	910	3,23	Montérégie	4 758	16,89
Abitibi-Temiscamingue	475	1,69	Centre-du-Québec	777	2,76
Côte-Nord	281	1,00	Autres régions	140	0,50
			TOTAL	28 165	100

PERSONNEL *du siège social*

Régis Paradis, inf. aux., président-directeur général

Nathalie Beaulieu, secrétaire de direction au Service de l'examen professionnel et de l'admission

Chantal Bélanger, inf. aux., syndique adjointe par intérim (depuis septembre)

Nicole Bélanger, secrétaire de direction, Service de l'inspection professionnelle

Amélie Bellerose, conseillère aux affaires juridiques et aux relations professionnelles

Andrée Bertrand, secrétaire de l'Ordre et adjointe à la présidence

Josée Bissonnette, agente au service de l'examen professionnel et de l'admission

Éric Bottollier-Lasquin, secrétaire de direction, Direction générale et Bureau de la secrétaire

François Brady, inf. aux., syndic

Nadia Colella, inf. aux., directrice du Service de la formation et des équivalences

Roxanne Coulombe, secrétaire informatique

Laura Kristof, agente au Service de la formation et des équivalences

Diane Lavers, inf. aux., directrice du Service de l'examen professionnel et de l'admission (depuis juillet 2013)

Georges Ledoux, avocat, directeur du Service juridique

Diane Levasseur, inf. aux., directrice du Service des relations professionnelles

Johanne Lévesque, secrétaire-réceptionniste

Anne-Laurie Martin, technicienne en communication, Service des communications (depuis janvier 2014)

Catherine-Dominique Nantel, directrice du Service des communications

Jorge Quintero, commis de bureau et préposé à l'entretien (depuis septembre 2013)

Steve Quirion, responsable du Service informatique

Manon Salvat, secrétaire de direction, Services des relations professionnelles, juridique et Bureau du syndic

Julie St-Germain, inf. aux., directrice du Service de l'inspection professionnelle

Sophie Thibault, agente au Service de la formation et des équivalences (depuis février 2014)

Sylvie Tremblay, inf. aux., syndique adjointe (jusqu'en août 2013)

Nicole Vachon, agente au Service de la formation et des équivalences

Claude Viet, responsable des opérations comptables

RAPPORT du président

LE PRÉSENT RAPPORT dresse un bilan des actions entreprises par l'Ordre en vertu de son mandat d'assurer la protection du public et de sa mission visant à veiller au développement professionnel de ses membres.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR L'ANNÉE 2013-2014

Pour établir ses priorités de l'année 2013-2014, le conseil d'administration de l'Ordre a tenu compte de la situation qui prévalait notamment dans le réseau de la santé. Ainsi, la croissance du nombre de membres inscrits au tableau des membres, la pénurie de personnel infirmier qui semble s'estomper, la réorganisation du réseau de la santé, la réflexion sur les besoins de formation des futures infirmières auxiliaires ainsi que le maintien du nombre des demandes d'enquête au Bureau du syndic sont des facteurs qui ont influencé les orientations stratégiques privilégiées par l'Ordre.



Régis Paradis, inf. aux.

Les objectifs et les orientations du plan stratégique pour l'année 2013-2014 ont été développés autour de trois grands axes :

- la réalisation du mandat de protection du public ;
- le développement et le rayonnement de la profession ; et
- la visibilité et la promotion de la profession.

RÉALISATION DU MANDAT DE PROTECTION DU PUBLIC

Afin de s'acquitter de son mandat d'assurer la protection du public, l'Ordre a poursuivi ses efforts pour sensibiliser et pour informer les membres et les candidates à la profession concernant leurs obligations déontologiques.

Inspection professionnelle

Les visites de surveillance générale effectuées dans les centres de santé et de services sociaux (CSSS) et dans les établissements privés ont permis de joindre 1 307 infirmières auxiliaires réparties dans 16 établissements du Québec.

Discipline

Le syndic de l'Ordre a reçu 76 demandes d'enquête et a déposé 11 plaintes devant le conseil de discipline.

Admission

Le Service de l'examen professionnel et de l'admission a traité 2 348 demandes d'admission pour des personnes ayant obtenu le diplôme Santé, assistance et soins infirmiers (SASI) donnant ouverture à la délivrance d'un permis par l'Ordre.

Formation

Règlement sur la formation continue obligatoire

Au cours de la dernière année, le Service de la formation et des équivalences a organisé plusieurs activités afin de permettre aux infirmières auxiliaires de remplir leurs obligations découlant du *Règlement sur la formation continue obligatoire des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec*, qui consiste à suivre dix heures de formation par période de référence de deux ans.

Portail de formation

Près de 620 infirmières auxiliaires ont suivi l'une ou l'autre des 9 capsules d'autoformation disponibles en ligne et portant sur divers sujets d'intérêt. Par ailleurs, 228 infirmières auxiliaires ont suivi l'une des 11 formations en ligne qui sont offertes en collaboration avec la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin.

Formation continue

De plus, 4 794 infirmières auxiliaires ont suivi une formation dans le cadre des activités de formation continue offertes par le Service de la formation et des équivalences. De ce nombre, 2 014 infirmières auxiliaires ont assisté à la conférence régionale *Mieux comprendre les maladies intestinales pour mieux soigner* et 1 053 infirmières auxiliaires ont assisté aux journées de formation tenues les 12 et 13 juin 2013.

Examen professionnel

Pour mener à bien ce dossier, l'Ordre a créé un nouveau service et constitué une équipe chargée d'élaborer l'examen professionnel. Au cours de

l'année, le Service de l'examen professionnel et de l'admission a poursuivi les travaux de mise en place de l'examen professionnel. Cette nouvelle mesure concerne principalement les futures diplômées du programme SASI, mais aussi toute autre personne qui pourra bénéficier d'une équivalence de diplôme ou de formation. Les étudiantes qui termineront leur formation en novembre 2015 et celles qui obtiendront une équivalence à la même date sont susceptibles d'être soumises au premier examen prévu pour le mois de mars 2016. Toutefois, dès l'automne 2015, il est prévu que les employeurs auront la possibilité d'embaucher ces personnes à titre de candidates à l'exercice de la profession d'infirmière auxiliaire (CEPIA), et ce, conformément aux exigences du projet de règlement, qui sera adopté en 2015.

DÉVELOPPEMENT ET RAYONNEMENT DE LA PROFESSION

Rehaussement de la formation

Le 18 décembre 2012, le ministre de la Santé et des Services sociaux, Réjean Hébert, annonçait la mise sur pied du Groupe de travail interministériel sur la formation de la relève infirmière. Ce groupe de travail devait formuler au ministre des recommandations sur la formation qui devrait être nécessaire à la relève infirmière pour accéder à la profession d'infirmière. Les travaux du groupe de travail se sont déroulés entre janvier et novembre 2013. Au total, 11 réunions se sont tenues et, à la fin des travaux, aucun consensus n'a pu être dégagé.

Le président du Groupe de travail interministériel sur la formation de la relève infirmière a déposé, à la fin du mois de décembre 2013, son rapport au ministre de la Santé et des Services sociaux, qui le rendait public le 8 janvier 2014.

En dévoilant le rapport du Groupe de travail, le ministre de la Santé et des Services sociaux, conjointement avec le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST), Pierre Duchesne, annonçait par voie de communiqué le démarrage d'une analyse sectorielle prospective afin de confirmer les besoins du réseau sur les compétences respectives que doivent acquérir

les différents membres de l'équipe de soins infirmiers, y compris les infirmières auxiliaires.

Après avoir pris connaissance du communiqué des deux ministres, le conseil d'administration de l'Ordre a estimé qu'il était souhaitable d'adopter une position afin de la faire connaître dans le cadre de l'analyse sectorielle prospective qui sera réalisée par le MESRST. Il a donc résolu de « préconiser le rehaussement de la formation de l'infirmière auxiliaire par le biais d'un programme d'études d'une durée de trois ans offert exclusivement aux infirmières auxiliaires dans les cégeps ».

Enfin, l'Ordre a organisé une tournée d'information auprès de ses membres et des différents partenaires du réseau dans le but de discuter de la formation requise pour exercer la profession d'infirmière auxiliaire au cours des prochaines années, et ce, afin de répondre aux besoins de la population.

Contribution à la thérapie intraveineuse

Plusieurs établissements de santé ont continué à offrir aux infirmières auxiliaires la formation sur la thérapie intraveineuse, d'une durée de 21 heures. La réussite de cette formation permet à ces dernières d'obtenir l'attestation les autorisant à contribuer à la thérapie intraveineuse. Au 31 mars 2014, 16 090 membres, incluant les nouvelles diplômées du programme SASI, avaient reçu cette attestation.

Comité conjoint OIIQ-OIIAQ

Les travaux du comité conjoint ont principalement porté sur la rédaction d'une entente sur le rôle des infirmières auxiliaires au service externe en salle d'opération. D'autres travaux sont en cours pour clarifier le rôle de l'infirmière et de l'infirmière auxiliaire dans le cadre du Programme national de dépistage de la surdité néonatale et les activités qui peuvent être confiées à l'infirmière auxiliaire en hémodialyse.

VISIBILITÉ ET PROMOTION DE LA PROFESSION

Journée des infirmières et infirmiers auxiliaires

Le 5 mai 2013, les infirmières auxiliaires ont célébré leur journée sous le thème *Ma profession*

me passionne! En plus d'acheminer du matériel promotionnel dans les établissements, l'Ordre a contribué à la tenue des activités en accordant une aide financière de 38 925 \$ répartie dans 222 établissements publics et privés.

Journées de formation

Les 12 et 13 juin 2013, quelque 1 000 infirmières auxiliaires ont participé à des journées de formation, au cours desquelles deux conférences ont été présentées. La première portait sur la microbiologie, tandis que la seconde abordait le non-verbal et la synergologie.

Site Web

Encore une fois cette année, pour inciter un plus grand nombre de personnes à utiliser les services en ligne, l'Ordre a organisé le concours *Payez votre cotisation en ligne et courez la chance de gagner l'un des deux iPhone*. Ce concours a connu un grand succès alors que 14 638 infirmières auxiliaires ont utilisé les services en ligne, ce qui représente près de 58 % de l'effectif.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2013

L'assemblée générale annuelle de l'Ordre s'est déroulée le 14 juin 2013 à Victoriaville, réunissant près de 200 infirmières auxiliaires. Dans le cadre de cet événement, le rapport des activités de l'Ordre pour l'année 2012-2013 a été présenté. Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2013 ont par ailleurs été soumis par la vérificatrice externe et adoptés par les membres de l'assemblée. À la même occasion, la trésorière a présenté son rapport pour l'année 2012-2013.

REMERCIEMENTS

En terminant, je tiens à souligner le dévouement et l'engagement des membres du conseil d'administration de l'Ordre, des membres des comités ainsi que de l'équipe permanente du siège social. C'est grâce à leur soutien et à leur collaboration que l'Ordre a pu réaliser avec succès tous les projets de l'année 2013-2014.

RAPPORT de la direction générale

LA DIRECTION GÉNÉRALE a pour principal mandat de planifier, d'organiser, de diriger et de contrôler les ressources humaines, financières et matérielles. Elle voit également à la réalisation du mandat de l'Ordre et des objectifs fixés par le conseil d'administration, en respectant les principes de saine gestion.

PRINCIPALES ACTIVITÉS EN COURS D'ANNÉE

Ressources humaines

La direction générale a :

- assuré le développement professionnel des employés en facilitant l'accès à la formation continue ;
- assuré la tenue du comité de gestion lorsque requis ;
- coordonné les travaux reliés à la planification stratégique et aux plans d'action des différents services ; et
- organisé la tenue des comités de sélection pour l'embauche de nouvelles ressources.



De gauche à droite. Première rangée : Andrée Bertrand, Régis Paradis, inf. aux. et Éric Bottolier-Lasquin. Deuxième rangée : Johanne Lévesque, Claude Viet, Steve Quirion et Roxanne Coulombe.

Ressources matérielles

La direction générale a aussi :

- coordonné les travaux d'entretien de l'édifice et des locaux adjacents ; et
- procédé à l'achat et à la mise à niveau de l'équipement informatique afin d'accroître la productivité et l'efficacité des services.

ASPECT FINANCIER

La gestion efficace et le contrôle rigoureux des dépenses ont permis à l'Ordre de réaliser un surplus de 229 456 \$.

Ce résultat positif est le fruit d'une saine gestion financière ainsi que d'une croissance importante du nombre de membres inscrits au tableau des membres de l'Ordre.

FONDS D'INDEMNISATION

Ce fonds est inexistant.

GARANTIE CONTRE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Tous les membres de l'Ordre sont couverts par un programme d'assurance responsabilité professionnelle grâce à une entente conclue entre l'Ordre et La Capitale Assurances générales.

Dans le cadre de ce programme, tout membre est assuré jusqu'à concurrence de 1 000 000 \$ par sinistre et de 3 000 000 \$ pour l'ensemble des sinistres par période d'assurance.

PROGRAMME D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

Les membres du conseil d'administration et les dirigeants de l'Ordre sont couverts par un programme d'assurance responsabilité civile.

Régis Paradis

Régis Paradis, inf. aux.
Président-directeur général

RAPPORT de la secrétaire

LE MANDAT DE LA SECRÉTAIRE

consiste à assumer les fonctions et les obligations qui lui sont dévolues par le Code des professions et par les règlements applicables de l'Ordre.

La secrétaire est également responsable de l'inscription au tableau des membres ainsi que de la planification, de l'organisation et de la convocation réglementaire des assemblées du conseil d'administration, du comité exécutif ainsi que de l'assemblée générale annuelle. Elle veille à la rédaction des procès-verbaux et au suivi des décisions du conseil d'administration, du comité exécutif et de l'assemblée générale. Enfin, elle organise et assure le déroulement des élections à la présidence et des administrateurs du conseil d'administration de l'Ordre.

AVIS DE COTISATION ET RÉINSCRIPTION DES MEMBRES AU TABLEAU DE L'ORDRE

La secrétaire a coordonné toutes les activités reliées à la réinscription des membres au tableau des membres de l'Ordre. Elle a assuré la révision et la production de l'avis de cotisation ainsi que la gestion et le traitement des demandes de réinscription.

RÈGLEMENT SUR LA FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Au terme de la période de référence 2011-2013 et à la suite de l'envoi de deux avis par la secrétaire, le comité exécutif a procédé à la suspension du droit d'exercer la profession de 700 membres, le tout suivant l'article 12 du *Règlement sur la formation continue obligatoire des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec*.



RAPPORT du conseil d'administration

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION *est chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre et veille à l'application des dispositions du Code des professions, de la loi et des règlements.*

MEMBRES

La date d'entrée en fonction à la suite de la dernière élection ou nomination est inscrite entre parenthèses à la suite du nom du membre.

PRÉSIDENT

Régis Paradis, inf. aux. (14 juin 2013), élu au suffrage universel des membres.

ADMINISTRATEURS ÉLUS

Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Luc St-Laurent, inf. aux. (3 juin 2011)

Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord

Pierre Martin, inf. aux. (3 juin 2011)

Centre-du-Québec

Diane Blanchard, inf. aux. (3 juin 2011)

Capitale-Nationale

Hélène Alain, inf. aux. (3 juin 2011)

Anne Bélanger, inf. aux. (3 juin 2011)

André Richard, inf. aux. (3 juin 2011)

Chaudière-Appalaches

Louise Quirion, inf. aux. (3 juin 2011)

Mauricie

Johanne Vincent, inf. aux. (3 juin 2011)

Estrie

Diane Lavers, inf. aux. (jusqu'au 16 mai 2013)

Amélie Drolet, inf. aux. (23 octobre 2013)

Montérégie

Carmelle Champagne-Chagnon, inf. aux. (14 juin 2013)

Katia Goudreau, inf. aux. (14 juin 2013)

Christiane Pineault, inf. aux. (14 juin 2013)

Julie Inkel, inf. aux. (jusqu'au 14 juin 2013)

Montréal et Laval

Josée Marineau (14 juin 2013)

Martine Plante, inf. aux. (14 juin 2013)

Lyne Tétreault, inf. aux. (14 juin 2013)

Lise Therrien, inf. aux. (14 juin 2013)

Claire Thouin, inf. aux. (14 juin 2013)

Mireille Corriveau, inf. aux. (jusqu'au 14 juin 2013)

Laurentides et Lanaudière

Ronald Beudet, inf. aux. (14 juin 2013)

Outaouais

Lyne Plante, inf. aux. (14 juin 2013)

Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec

Josée Goulet, inf. aux. (14 juin 2013)

Suzanne Lafrenière, inf. aux. (jusqu'au 14 juin 2013)

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

Robert Dufresne (3 juin 2011)

Jeanne Duhaime (3 juin 2011)

Denise Dubois (8 octobre 2013)

Raymond Proulx (3 juin 2011)

Noëlla Huot (jusqu'au 1^{er} septembre 2013)

SECRÉTAIRE

Andrée Bertrand

Nombre de réunions

Le conseil d'administration a tenu six réunions régulières et n'a tenu aucune réunion extraordinaire au cours de l'année 2013-2014.

Principales résolutions

Le conseil d'administration a :

- adopté le rapport annuel 2012-2013;
- adopté le plan stratégique et le plan d'action 2013-2014;
- adopté le calendrier des réunions du conseil d'administration 2014-2015;
- adopté le programme de surveillance générale de l'exercice de la profession 2014-2015;
- adopté les états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 mars 2013;
- adopté les prévisions budgétaires pour les exercices 2014-2015 et 2015-2016;
- adopté diverses recommandations présentées par le comité des finances;
- résolu d'affecter les surplus budgétaires de l'exercice 2013-2014 à l'élaboration de l'examen professionnel;
- procédé à la nomination d'Amélie Drolet à titre d'administratrice de la région de l'Estrie, en remplacement de Diane Lavers;
- procédé à la nomination de Chantal Bélanger à titre de syndique adjointe par intérim, jusqu'en septembre 2014;
- embauché Amélie Bellerose à titre de conseillère aux relations professionnelles et aux affaires juridiques;
- résolu de suggérer au ministre de la Santé et des Services sociaux de mettre en place, dans les meilleurs délais, un nouveau groupe de travail ayant pour mandat d'analyser globalement les besoins en formation des infirmières, des infirmières auxiliaires et des préposées aux bénéficiaires, et de proposer, le cas échéant, des solutions en vue de rehausser leur formation afin de tenir compte de l'évolution des besoins du réseau de la santé, lequel devra aussi prévoir la participation d'autres groupes et intervenants, incluant notamment l'Ordre et le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS);

- résolu de préconiser le rehaussement de la formation de l'infirmière auxiliaire par le biais d'un programme d'études d'une durée de trois ans offert exclusivement aux infirmières auxiliaires dans les cégeps;
- autorisé l'achat d'une unité de climatisation pour les bureaux du siège social;
- approuvé un contrat de location pour un photocopieur;
- approuvé l'achat d'ordinateurs pour le personnel;
- approuvé la dépense pour la mise en place d'un guichet unique d'inscriptions pour les formations offertes par les centres de formation professionnelle; et
- autorisé la signature d'un contrat avec la firme Défi Marketing concernant la campagne publicitaire pour la Journée des infirmières et infirmiers auxiliaires 2014.

Résolutions pour l'examen professionnel d'admission

Le conseil d'administration a également :

- approuvé la création du Service de l'examen professionnel et de l'admission, et adopté une nouvelle désignation pour le Service de la formation et de l'admission par Service de la formation et des équivalences;
- procédé à l'embauche de Diane Lavers à titre de directrice du Service de l'examen professionnel et de l'admission;
- approuvé la création et le mandat du comité de l'examen professionnel;
- approuvé la dépense pour le développement et la mise en place du processus d'admission en ligne;
- résolu de signer une entente avec la firme Softinov pour la mise en place d'une plateforme Web afin d'assurer la gestion et l'administration de l'examen professionnel; et
- approuvé la convention devant intervenir entre l'Ordre et 21 commissions scolaires pour la tenue de l'examen professionnel ainsi que le document intitulé *Conditions de reconnaissance d'un centre d'examen autorisé annexé à cette convention*.

Élections aux différents comités de l'Ordre

Le conseil d'administration a nommé :

- Yannick Bernier, Christian Gélinas et Josée Provost à titre de membres du comité d'inspection professionnelle, jusqu'en décembre 2014; et
- Jessica Dubois et Nathalie Pelland à titre de membres du comité de l'examen professionnel pour un mandat de 2 ans ainsi que Suzie Desjardins et Marie-Hélène Brousseau pour un mandat de 3 ans.

Le conseil d'administration a renouvelé pour une période de deux ans le mandat de :

- Micheline Trudeau, Marie-Isabelle Marchand, Lucie Lepage, Yvan Lachance, Michel Renaud et Nicole Poulin à titre de membres du conseil de discipline jusqu'en octobre 2015.

Dons

Grâce à une entente de partenariat avec La Capitale Assurances générales, l'Ordre remet chaque année, sous forme de dons, l'argent qui lui est versé en ristourne.

Cette année, le conseil d'administration a autorisé un don de 11 040 \$ à la Fondation Gilles Kègle, qui vient en aide aux personnes seules et démunies.

Une somme de 2 000 \$ a aussi été versée à chacun des organismes suivants : le Club des petits déjeuners du Québec, Le Relais pour la vie Donnacona, La Pointe aux jeunes, Ressource pour personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec, la Fondation Moisson Beauce, Leucan Saguenay-Lac-Saint-Jean, la Maison Marie-Élisabeth, la Maison de Lauberivière et la Maison de soins palliatifs de Laval inc.

Enfin, le conseil d'administration a aussi autorisé la remise d'un don de 5 000 \$ à la Croix-Rouge pour venir en aide à la population de Lac-Mégantic.

Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale de l'Ordre s'est tenue à Victoriaville le 14 juin 2013.

RAPPORT du comité exécutif

LE COMITÉ EXÉCUTIF s'occupe de l'administration courante des affaires de l'Ordre et peut exercer tous les pouvoirs que le conseil d'administration lui délègue.

MEMBRES

Régis Paradis, inf. aux.,
président-directeur général

Lise Therrien, inf. aux., vice-présidente

Carmelle Champagne-Chagnon,
inf. aux., trésorière (jusqu'au 14 juin 2013)

Johanne Vincent, inf. aux., administratrice
et trésorière (depuis le 14 juin 2013)

André Richard, inf. aux., administrateur
(depuis le 14 juin 2013)

Noëlla Huot, administratrice nommée
(jusqu'au 14 juin 2013)

Raymond Proulx, administrateur nommé
(depuis le 14 juin 2013)

Andrée Bertrand, secrétaire



Le comité exécutif a tenu dix réunions régulières et quatre réunions extraordinaires au cours de l'année. Conformément au *Code des professions* et aux règlements de l'Ordre, le comité exécutif s'est acquitté des tâches et des responsabilités suivantes :

Délivrance de permis et inscriptions au tableau des membres

Le comité a notamment :

- autorisé la délivrance d'un permis à 2 348 nouvelles diplômées ;
- autorisé la délivrance d'un permis à 224 personnes à la suite de demandes d'équivalence de diplôme (10) ou de la formation (214) ;
- autorisé la délivrance d'un permis à 10 personnes en vertu de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI) ;
- accordé un permis régulier à 26 personnes détendant un permis temporaire délivré en vertu de la *Charte de la langue française* ;
- réinscrit 1 920 personnes au tableau des membres ;
- reconnu, en totalité ou en partie, 170 demandes d'équivalence de la formation ;
- refusé 20 demandes d'équivalence de la formation ne répondant pas aux exigences prévues par les règlements de l'Ordre ;
- procédé à la radiation de 3 012 personnes ne s'étant pas inscrites au tableau des membres au 1^{er} avril 2013 et de 250 en cours d'année pour différents motifs ;

- suspendu le droit d'exercice de deux membres, jusqu'à ce qu'ils se soient conformés à l'obligation de suivre et de réussir une formation d'une durée de 570 heures ; et
- suspendu le droit d'exercice de 700 membres, jusqu'à ce qu'ils se soient conformés aux exigences du *Règlement sur la formation continue obligatoire des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec*.

Aspects financiers et administratifs

Le comité a :

- procédé à l'étude et à l'adoption des rapports financiers périodiques ;
- autorisé le développement de nouveaux programmes pour faciliter les opérations du système informatique et l'achat de nouveaux équipements ;
- approuvé la dépense pour la révision et l'amélioration du contenu de 9 capsules de formation en ligne déjà existantes et pour le développement de 4 nouvelles capsules ;
- fixé la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale annuelle de juin 2014 ; et
- adopté le calendrier 2014-2015 des réunions du comité exécutif.



Manon Salvas, François Brady, inf. aux. et Chantal Bélanger, inf. aux.

BUREAU du syndic

DISCIPLINE

Demandes d'enquête : **76**

Plaintes déposées devant le conseil de discipline : **11**

Décisions du Bureau du syndic
de ne pas porter plainte : **38**

Demandes d'enquête transmises
au comité d'inspection professionnelle : **1**

Rapports de conciliation
(Code des professions, art. 123.6) : **13**

Dossiers reçus pendant l'année
et demeurant ouverts à la fin de l'année : **46**

USURPATION DU TITRE ET EXERCICE ILLÉGAL

Infractions relatives à l'usurpation du titre

Demande d'enquête, signalements
et suivi de dossiers : **11**

Poursuite pénale : **Aucune**

Infractions relatives à l'exercice illégal

Demandes d'enquête, signalements
et suivi de dossiers : **11**

Poursuite pénale : **Aucune**

ÉTAT DE SANTÉ

Aucun dossier concernant l'état de santé d'un
membre n'a été traité durant l'année.

CONCILIATION ET ARBITRAGE D'HONORAIRES PROFESSIONNELS

Aucune demande n'a été déposée durant l'année.
Conséquemment, le comité exécutif n'a pas été dans
l'obligation de former un conseil d'arbitrage ou
de désigner un arbitre pour entendre un différend
portant sur un compte d'honoraires professionnels.

LE SYNDIC ET LA SYNDIQUE

ADJOINTE sont nommés par le conseil
d'administration parmi les membres de
l'Ordre. Le syndic a pour mandat de
remplir les devoirs et obligations prévus
par le Code des professions. Sur demande
ou de sa propre initiative, il fait enquête
sur les infractions au Code des profes-
sions, aux lois particulières, au Code de
déontologie et aux règlements, et il
détermine s'il y a lieu de porter plainte
devant le conseil de discipline.





CONSEIL de discipline

LE CONSEIL reçoit et entend toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du Code de déontologie, du Code des professions ou des règlements adoptés conformément audit Code.

MEMBRES

M^e Delpha Bélanger, avocat, président

Chantal Bélanger, inf. aux.

(jusqu'en septembre 2013)

Yvan Lachance, inf. aux.

Lucie Lepage, inf. aux.

Marie-Isabelle Marchand, inf. aux.

Nicole Poulin, inf. aux.

Michel Renaud, inf. aux.

Micheline Trudeau, inf. aux.

M^e France Joseph, avocate, secrétaire

Manon Joseph, greffière

ACTIVITÉS DU CONSEIL

Le conseil de discipline a tenu 14 journées d'audience au cours de l'année. Ainsi, 11 plaintes ont été déposées au conseil de discipline, 8 par le syndic et 3 par la syndique adjointe. Aucune plainte privée n'a été déposée.

NATURE DES PLAINTES DÉPOSÉES AU CONSEIL

Concernant les devoirs et obligations envers le patient

Articles du Code de déontologie

Art. 3.01.03 : 24 chefs

Le membre doit maintenir le plus haut degré de qualité dans les soins dispensés dans l'exercice de la profession.

Art. 3.01.05 : 24 chefs

Le membre doit coopérer en toute circonstance à la conservation de la vie, au soulagement de la souffrance, au traitement de la maladie et à la promotion de la santé.

Concernant les devoirs et obligations envers la profession

Articles du Code de déontologie

Article 4.01.01 c) : 9 chefs

Inscrire des données fausses dans le dossier du patient ou insérer des notes sous la signature d'autrui.

Article 4.01.01 f) : 2 chefs

Distribuer, sans justification, à un patient des stupéfiants, des drogues contrôlées, des substances psychotropes incluant l'alcool ou tout autre produit pouvant affecter la santé du patient.

Article 4.01.01 g) : 5 chefs

S'approprier des stupéfiants, des drogues contrôlées, des substances psychotropes incluant alcool, des fournitures de tout genre ou tout autre bien appartenant à son employeur ou à un patient.

Art. 4.01.01 l) : 25 chefs

Avoir un comportement ou poser un acte qui va à l'encontre de ce qui est généralement admis dans l'exercice de la profession.

Articles du nouveau Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires (c. 153.1) entré en vigueur le 28 février 2013

Art. 13 : 1 chef

Le membre doit prodiguer les soins et les traitements à un patient avec diligence. Il doit notamment :

1. intervenir promptement auprès du patient lorsque son état de santé l'exige ;
2. assurer la surveillance requise par l'état de santé du patient ;
3. prendre les moyens raisonnables pour assurer la continuité des soins et des traitements.

Art. 16 : 2 chefs

Le membre ne doit pas s'approprier des médicaments, des préparations narcotiques ou anesthésiques ou d'autres biens ou substances, notamment des stupéfiants, appartenant à son employeur ou à une personne avec laquelle il est en rapport dans l'exercice de sa profession.

Article 71 : 1 chef

Le membre ne doit pas, à l'égard d'une personne avec qui il est en rapport dans l'exercice de sa profession, notamment un autre membre ou un membre d'un autre ordre professionnel, abuser de sa confiance, l'induire volontairement en erreur, surprendre sa bonne foi ou utiliser des procédés déloyaux.

Articles du *Code des professions*

Art. 149.1 : 2 chefs

Un syndic peut saisir le conseil de discipline, par voie de plainte :

1. de toute décision d'un tribunal canadien déclarant un professionnel coupable d'une infraction criminelle ;
2. de toute décision rendue au Québec le déclarant coupable d'une infraction visée à l'article 188 ou d'une infraction à une disposition d'une loi du Québec ou d'une loi fédérale ;
3. de toute décision rendue hors Québec le déclarant coupable d'une infraction qui, si elle avait été commise au Québec, aurait pu faire l'objet d'une poursuite pénale en vertu de l'article 188 ou d'une poursuite pénale en vertu d'une disposition d'une loi du Québec ou d'une loi fédérale.

La décision visée au premier alinéa doit, de l'avis du syndic, avoir un lien avec l'exercice de la profession.

Une copie dûment certifiée de la décision judiciaire fait preuve devant le conseil de discipline de la perpétration de l'infraction et, le cas échéant, des faits qui y sont rapportés. Le conseil de discipline prononce alors contre le professionnel, s'il le juge à propos, une ou plusieurs des sanctions prévues à l'article 156.

Décision rejetant ou autorisant le rejet d'une plainte

Aucune décision du conseil de discipline rejetant ou autorisant le retrait d'une plainte n'a été rendue au cours de l'année.

Décision acquittant la partie intimée

Aucune décision du conseil de discipline acquittant l'intimée n'a été rendue au cours de l'année.

Décision acquittant la partie intimée sur certains chefs

Aucune décision du conseil de discipline acquittant l'intimée sur certains chefs n'a été rendue au cours de l'année.

Nombre de recommandations faites par le conseil de discipline au conseil d'administration

Aucune décision du conseil de discipline formulant une recommandation au conseil d'administration n'a été rendue au cours de l'année.

Nombre et nature des décisions du conseil rendues au cours de l'année déclarant la partie intimée coupable : 5 décisions

Nombre de chefs	Code de déontologie/Code des professions (lorsqu'indiqué)
1 chef	Art. 59.1 du <i>Code des professions</i>
1 chef	Art. 4.01.01 g)
7 chefs	Art. 3.01.03, 3.01.05, 3.03.01 et 4.01.01 l) (chef n° 1) Art. 3.01.03, 3.01.05, 3.03.01 et 4.01.01 l) (chef n° 2) Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l) (chef n° 3) Art. 4.01.01 g) (chef n° 4) Art. 4.01.01 c) (chef n° 5) Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l) (chef n° 6) Art. 4.01.01 c) (chef n° 7)
1 chef	Art. 3.01.03, 3.01.05 et 3.03.01 et 4.01.01 l)
2 chefs	Art. 3.01.10, 3.02.01 et 3.04.03 a) (chef n° 1) Art. 3.01.10, 3.02.01 et 3.04.03 a) (chef n° 2)

Nombre et nature des décisions du conseil rendues au cours de l'année imposant une sanction : 2 décisions

Nombre de chefs	Code de déontologie/Code des professions (lorsqu'indiqué)	Sanctions
2 chefs	Art. 3.01.10, 3.02.01 et 3.04.03 a) (chef n° 1) Art. 3.01.10, 3.02.01 et 3.04.03 a) (chef n° 2)	Radiation temporaire de 6 mois sur chacun des chefs. Lesdites périodes de radiation devront être purgées concurremment. Sans frais ni déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais de la partie plaignante.
1 chef	Art. 3.01.03, 3.01.05 et 3.03.01 et 4.01.01 l)	Radiation temporaire de 4 mois. Sans frais ni déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais de la partie plaignante.

Nombre et nature des décisions du conseil rendues au cours de l'année déclarant la partie intimée coupable et imposant une sanction : 21 décisions

Nombre de chefs	Code de déontologie/Code des professions (lorsqu'indiqué)	Sanctions
1 chef	Art. 4.01 g)	Radiation temporaire de 2 mois. Sans frais ni déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais de la partie plaignante.
1 chef	Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l)	Radiation temporaire de 2 mois. Sans frais ni déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais de la partie plaignante.
1 chef	Art. 4.01.01 g)	Radiation temporaire de 4 mois. Sans frais ni déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais de la partie plaignante.
1 chef	Art. 4.01.01 g)	Radiation temporaire de 7 mois. Sans frais ni déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais de la partie plaignante.
2 chefs	Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l) (chef n° 1) Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l) (chef n° 2)	Radiation temporaire de 6 semaines à l'égard du chef n° 1 et de 2 semaines à l'égard du chef n° 2, lesdites périodes de radiation devant être purgées concurremment. Sans frais ni déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais de la partie plaignante.
3 chefs	Art. 3.01.10, 3.02.01 et 3.04.03 a) (3 chefs)	Radiation temporaire de 4 mois sur chacun des chefs, lesdites périodes de radiation devant être purgées concurremment. Sans frais ni déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais de la partie plaignante.
2 chefs	Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l) (chef n° 1) Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l) (chef n° 2)	Réprimande à l'égard du chef n° 1 et d'une semaine à l'égard du chef n° 2. Sans frais ni déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais de la partie plaignante.
1 chef	Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l)	Réprimande. Sans frais déboursés.
4 chefs	Art. 4.01.01 g) (chef n° 1, 2 et 3) Art. 4.01.01 c) (Chef n° 4)	Radiation temporaire de 12 mois pour les chefs n° 1, 2 et 3 et de 4 mois pour le chef n° 4, lesdites périodes de radiation devant être purgées concurremment. Sans frais ni déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais de la partie plaignante.
2 chefs	Art. 3.04.03 a) (chef n° 1) Art. 4.0-1.01 l) et art. 59.1 du <i>Code des professions</i> (chef n° 2)	Radiation temporaire de 6 mois à l'égard du chef n° 1 et de 6 mois et d'une amende de 1 000 \$ relativement au chef n° 2, lesdites périodes de radiation devant être purgées concurremment. Sans frais ni déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais de la partie plaignante.
1 chef	Art. 3.01.10 et 3.04.03 a)	Radiation temporaire de 4 mois. Sans frais ni déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais de la partie plaignante.
1 chef	Art. 4.01.01 e)	Radiation temporaire de 6 mois. Sans frais ni déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais de la partie plaignante.

Nombre de chefs	Code de déontologie/Code des professions (lorsqu'indiqué)	Sanctions
14 chefs	Art. 4.01.01 f) (chef n° 1) Art. 4.01.01 f) (chef n° 2) Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l) (chef n° 3) Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l) (chef n° 4) Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l) (chef n° 5) Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l) (chef n° 6) Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l) (chef n° 7) Art. 3.01.03, 3.01.05, et 4.01.01 l) (chef n° 8); Art. 3.01.03, 3.01.05, 3.03.01 et 4.01.01 l) (chef n° 9) Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l) (chef n° 10) Art. 3.01.03, 3.01.05, 3.03.01 et 4.01.01 l) (chef n° 11) Art. 4.01.01 c) (chef n° 12) Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l) (chef n° 13) Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l) (chef n° 14)	Réprimande à l'égard du chef n° 13, radiation temporaire de 2 semaines à l'égard du chef n° 12, radiation temporaire d'un mois à l'égard du chef n° 9, radiation temporaire de 6 semaines à l'égard des chefs n° 1, 5, 6, 7 et 10, radiation temporaire de 2 mois à l'égard des chefs n° 3, 11 et 14, radiation temporaire de 3 mois à l'égard des chefs n° 2, 4 et 8, lesdites périodes de radiation devant être purgées concurremment. Sans frais ni déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais de la partie plaignante.
5 chefs	Art. 3.01.07 (chef n° 1) Art. 3.01.03 (chef n° 2) Art. 4.01.01 f) (chef n° 3) Art. 3.01.03 (chef n° 4) Art. 3.03.01 (chef n° 5)	Radiation temporaire de 3 mois pour les chefs n° 1 et 5, de 2 mois pour les chefs n° 2 et 4 et de 4 mois pour le chef n° 3, lesdites périodes de radiation devant être purgées concurremment. Sans frais ni déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais de la partie plaignante.
1 chef	Art. 4.01.01 g)	Radiation temporaire de 6 mois. Sans frais ni déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais de la partie plaignante.
1 chef	Art. 4.01.01 g)	Radiation temporaire de 6 mois. Sans frais ni déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais de la partie plaignante.
2 chefs	Art. 4.01.01 f) (chef n° 1) Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l) (chef n° 2)	Radiation temporaire d'un mois pour le chef n° 1 et de 2 semaines pour le chef n° 2, lesdites périodes de radiation devant être purgées concurremment. Sans frais ni déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais de la partie plaignante.
1 chef	Art. 149. 1 du <i>Code des professions</i>	Radiation temporaire de 6 mois. Sans frais ni déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais de la partie plaignante.
7 chefs	Art. 4.01.01 f) (chef n° 1) Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l) (chef n° 2) Art. 4.01.01 c) (chef n° 3) Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l) (chef n° 4) Art. 4.01.01 c) (chef n° 5) Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l) (chef n° 6) Art. 4.01.01 c) (chef n° 7) Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l) (chef n° 8)	Radiation temporaire de 3 semaines pour les chefs n° 3, 5 et 7, d'un mois pour les chefs n° 1, 2, 4, 6 et 8, lesdites périodes de radiation devant être purgées concurremment. Sans frais ni déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais de la partie plaignante.

Nombre de chefs	Code de déontologie/Code des professions (lorsqu'indiqué)	Sanctions
11 chefs	Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l) (chef n° 1) Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l) (chef n° 2) Art. 4.01.01 f) (chef n° 3) Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l) (chef n° 4) Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l) (chef n° 5) Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l) (chef n° 6) Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l) (chef n° 7) Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l) (chef n° 8) Art. 4.01.01 c) et l) (chef n° 9) Art. 4.01.01 f) (chef n° 10) Art. 4.01.01 d) (chef n° 11)	Radiation temporaire d'une semaine à l'égard du chef n° 3, de 2 semaines à l'égard des chefs n° 1, 2 et 9, d'un mois à l'égard des chefs n° 4, 6, 7, 8 et 11, de 6 semaines à l'égard du chef n° 5 et de 2 mois à l'égard du chef n° 10, lesdites périodes de radiation devant être purgées concurremment. Sans frais ni déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais de la partie plaignante.
1 chef	Art. 16	Radiation temporaire de 6 mois. Sans frais ni déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais de la partie plaignante.

Nombre de décisions rendues dans le délai prévu à l'article 154.1 du Code des professions : 17 décisions

Dossiers en attente d'audition et/ou en délibéré

À la fin de l'exercice financier, 6 plaintes déposées au cours dudit exercice n'avaient pas encore été entendues par le conseil de discipline.

Il y avait également un dossier en délibéré suite à une audience tenue pendant la même période et 30 dossiers en délibéré suite à des audiences tenues durant les exercices financiers précédents.

Appel au Tribunal des professions

Trois juges siègent au Tribunal des professions. Le plaignant ou l'intimée peut de plein droit porter en appel devant ce tribunal des décisions finales rendues par le conseil de discipline. Une requête en appel a été déposée au cours de l'année par la syndique adjointe. Un second appel a été déposé par une intimée.

D'autre part, une décision du Tribunal des professions a été rendue au cours de l'année accueillant l'appel interjeté par la syndique adjointe. Dans un autre dossier et suite à un appel interjeté par une intimée, l'appel a été accueilli. Enfin, dans un troisième dossier, une décision du Tribunal des professions a rejeté l'appel déposé par une intimée.



COMITÉ *de révision des plaintes*

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 123.3 DU CODE DES PROFESSIONS,

le comité de révision des plaintes a pour mandat de donner à toute personne qui le requiert et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête un avis relatif à la décision du syndic de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre devant le conseil de discipline.

MEMBRES

Laura Gariépy, inf. aux.

Serge Marquis, inf. aux.

Julie Thouin, inf. aux.

Alain Sansfaçon, inf. aux.

Robert Dufresne, administrateur nommé par l'Office des professions du Québec et président du comité

France Joseph, avocate et secrétaire

ACTIVITÉS

Une demande d'avis a été reçue pendant l'exercice financier. À la fin de cet exercice, le comité n'avait pas encore rendu son avis.

COMITÉ *d'inspection professionnelle*

LE COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE (CIP) a pour mandat de surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre en se basant notamment sur les Indicateurs de la compétence de l'infirmière et infirmier auxiliaire.

PRÉSIDENTE

Johanne Séguin, inf. aux.

MEMBRES

Sylvie Pépin, inf. aux.

Christian Gélinas, inf. aux.

Yannick Bernier, inf. aux.

Josée Provost, inf. aux. (depuis janvier 2014)

SECRÉTAIRE

Julie St-Germain, inf. aux.

INSPECTEURS

Julie St-Germain, inf. aux.

Stéphanie Fortier, inf. aux.

Michèle Dion, inf. aux.

Karine Chapleau, inf. aux.

Mathieu Benoît, inf. aux.
(jusqu'en novembre 2013)

Josée Provost, inf. aux. (jusqu'en janvier 2014)

André Provencher, inf. aux.

Pour réaliser son mandat de surveillance générale de l'exercice de la profession, le CIP détermine un programme de visites des établissements de santé, préalablement approuvé par le conseil d'administration. Lorsque requis, il procède à une inspection sur la compétence professionnelle d'un membre, conformément au Code des professions et au *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'OIIAQ*.

Réunions

Le comité a tenu sept réunions au cours desquelles il a assuré le suivi des dossiers de visites de surveillance générale et d'inspection portant sur la compétence professionnelle de membres.

Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession

Les visites de surveillance générale effectuées dans les centres de santé et services sociaux (CSSS) et dans les établissements privés ont permis de joindre 1 307 infirmières auxiliaires réparties dans 16 établissements du Québec.

Régions administratives	Établissements	Nb. de membres
Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	CSSS de Matane	52
	CSSS de La Mitis	53
	CSSS de Rimouski-Neigette	174
Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord	CSSS de Chicoutimi	235
Capitale-Nationale	Hôpital Ste-Monique	15
Chaudière-Appalaches	CSSS de Montmagny-L'Islet	126
Mauricie	CSSS de Bécancour-Nicolet-Yamaska	76
Montérégie	Les Jardins Intérieurs	15
Estrie	Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke	349
Montréal-Laval	Résidence des Boulevards	28
	Résidence Riviera inc.	19
	CHSLD Bayview inc.	26
	Institut canadien-polonais du bien-être inc.	21
Laurentides-Lanaudière	Résidence de Lachute	15
	Manoir L'Amitié n'a pas d'âge	13
Outaouais	CSSS de Papineau	90

Nombre de rapports de vérification du comité

Dix-huit rapports d'inspection ont été préparés par le comité à la suite de visites de surveillance générale. Puisqu'aucun formulaire ni questionnaire n'a été transmis, aucun rapport n'a été produit à cet égard.

Synthèse des recommandations du comité

Les recommandations formulées au cours de cet exercice ont porté essentiellement sur les aspects suivants :

- le respect des méthodes de soins ainsi que des mesures de prévention et de contrôle des infections;
- le rôle de l'infirmière auxiliaire en lien avec les directives de l'infirmière inscrites au PTI;
- la rédaction des notes d'observation;
- les connaissances en pharmacologie; et
- le respect du *Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires*.

Au cours de l'année qui suit le dépôt du rapport de la visite de surveillance générale, le CIP assure le suivi en collaboration avec la Direction des soins infirmiers et le comité des infirmières et infirmiers auxiliaires, s'il y a lieu, qui ont la responsabilité de proposer les correctifs requis en produisant un plan d'amélioration de la qualité.

Autres activités

- Identification des besoins de formation des membres dans le cadre des visites de surveillance générale;
- Adoption du programme de surveillance générale de l'exercice de la profession 2014-2015;
- Collaboration au recrutement de trois membres du CIP;
- Nomination de trois inspecteurs; et
- Participation à une formation organisée par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ).

Inspections portant sur la compétence professionnelle d'un membre

Le comité a assuré le suivi de huit dossiers de l'exercice précédent et a analysé sept demandes d'inspection portant sur la compétence professionnelle d'un membre :

Nombre de membres dont la demande est en cours de traitement	7
Nombre de membres ayant fait l'objet d'une inspection portant sur sa compétence	5
Nombre de rapports d'inspection produits par le CIP	5
Nombre de dossiers dont le processus d'inspection portant sur la compétence a été suspendu	3
Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au Bureau du syndic, en application du 5 ^e alinéa de l'article 112 du <i>Code des professions</i>	0

Portrait et relevé des recommandations présentées au comité exécutif

	Obligation de compléter un stage	Obligation de compléter un cours de perfectionnement	Obligation de compléter un stage et un cours de perfectionnement
Sans limitation d'exercice	—	1	—
Avec limitation partielle d'exercice	—	—	—
Avec limitation totale d'exercice	—	—	3

Décisions du comité exécutif

Nombre de décisions approuvant les recommandations du CIP	5
Nombre de décisions rejetant les recommandations du CIP	2

COMITÉ *des finances*

LE COMITÉ DES FINANCES doit s'assurer de la justification des revenus et dépenses de l'Ordre en conformité avec les politiques établies, du suivi de ces politiques et de l'analyse des prévisions budgétaires. Le comité fait rapport au conseil d'administration, au moins une fois l'an, des constatations de son analyse de vérification et lui fait des recommandations, si nécessaire.

MEMBRES

Martine Plante, inf. aux., administratrice, présidente du comité

Diane Blanchard, inf. aux., administratrice, secrétaire du comité

Suzanne Lafrenière, inf. aux., administratrice (jusqu'en juin 2013)

Pierre Martin, inf. aux., administrateur (depuis juin 2013)

Carmelle Champagne-Chagnon, inf. aux., trésorière, personne-ressource (jusqu'en juin 2013)

Johanne Vincent, inf. aux., trésorière, personne-ressource (depuis juin 2013)

Régis Paradis, inf. aux., président-directeur général, personne-ressource

ACTIVITÉS DU COMITÉ

Le comité a tenu deux rencontres au cours de l'année.

Il a procédé à l'analyse des entrées de fonds (liste de dépôts, relevés bancaires, etc.) et des sorties de fonds : comptes de dépenses, contrats locatifs, cartes de crédit et honoraires professionnels.

L'ensemble des pièces examinées est apparu conforme aux politiques en vigueur. Les états financiers mensuels et le fonds de ristourne du programme d'assurance responsabilité professionnelle ont fait l'objet d'une analyse complète, laquelle s'est avérée très satisfaisante.

Le comité a revu certaines politiques à incidence financière et a émis des recommandations au conseil d'administration lorsque nécessaire.

En collaboration avec la direction générale, le comité a procédé à l'étude des prévisions budgétaires pour l'année 2014-2015 et les a présentées au conseil d'administration.

COMITÉ *de la formation*

LE COMITÉ DE LA FORMATION
a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement secondaire et du MELS, les questions relatives à la qualité de la formation des infirmières auxiliaires.

MEMBRES

Régis Paradis, inf. aux.,
président-directeur général

Ronald Beaudet, inf. aux., administrateur

Sonia Bergeron, chargée de projet à la Direction de la formation professionnelle du MELS

Luce Quevillon, directrice adjointe au Centre de formation professionnelle Mont-Laurier et représentante de la Fédération des commissions scolaires du Québec

Rosie Calabretta, conseillère pédagogique au Pearson Adult and Career Center et représentante de l'Association québécoise des commissions scolaires

Ont également assisté aux réunions du comité

Nadia Colella, directrice du Service de la formation et des équivalences

Nicole Vachon, agente au Service de la formation et des équivalences et secrétaire du comité

Le comité a pour fonctions de :

- revoir chaque année, à la lumière de l'évolution des connaissances et de la pratique, notamment eu égard à la protection du public, la situation relative à la qualité de la formation et, le cas échéant, faire rapport de ses constatations au conseil d'administration ; et
- donner son avis au conseil d'administration, en regard de la qualité de la formation, sur les projets comportant la révision ou l'élaboration des objectifs ou des normes d'équivalence de diplôme ou de la formation, et sur les moyens pouvant la favoriser, notamment en proposant des solutions aux problèmes constatés.

ACTIVITÉS

Le comité a tenu deux réunions au cours de l'année et a examiné ou donné des avis portant sur les sujets suivants :

- le portrait des écoles publiques et privées 2013-2014 ;
- les exigences prévues par la *Charte de la langue française* ainsi que les dispositions concernant l'examen de français de l'Office québécois de la langue française (OQLF) ;
- la réintégration des compétences théoriques et pratiques en lien avec les soins prodigués auprès des mères, des nouveau-nés, des enfants et des adolescents dans le programme SASI ;
- l'accès aux milieux de stage ;
- l'avenir de la formation initiale des infirmières auxiliaires ;

- les conditions d'admission à l'Ordre et au programme SASI ;
- le *Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par une infirmière ou un infirmier auxiliaire* concernant la contribution de l'infirmière auxiliaire à la thérapie intraveineuse ;
- le *Règlement sur la formation continue obligatoire des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec* ;
- la formation d'appoint ;
- la révision des examens de l'Ordre pour les dossiers de reconnaissance d'équivalence ;
- les outils d'évaluation pour la formation d'appoint ;
- le programme de formation à l'intention des infirmières auxiliaires au bloc opératoire ;
- l'examen professionnel de l'Ordre ; et
- les différentes formations disponibles et diversifiées dans toutes les régions du Québec, soit la formation en ligne, les conférences régionales, les formations à distance (pharmacologie et diabète) ainsi que les formations offertes dans les centres de formation professionnelle.



COMITÉ

de révision des demandes d'équivalence des diplômes et de la formation

**FORMÉ CONFORMÉMENT À
L'ARTICLE 86.0.1** *du Code des
professions, le comité de révision des
demandes d'équivalence des diplômes
et de la formation a pour mandat
d'entendre et de réviser, le cas échéant,
toute décision rendue par le comité
exécutif ne reconnaissant qu'une
équivalence de la formation partielle ou
ne reconnaissant pas l'équivalence des
diplômes ou l'équivalence de la formation.*

MEMBRES

Hélène Alain, inf. aux., administratrice

Luc St-Laurent, inf. aux., administrateur

Raymond Proulx, administrateur nommé
(jusqu'en juin 2013)

Jeanne Duhaime, administratrice nommée
(depuis juin 2013)

Andrée Bertrand, secrétaire

ACTIVITÉS

Aucune demande de révision n'a été transmise au comité pendant l'année.

COMITÉ de l'examen professionnel

LE COMITÉ DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL (CEP) *détermine et révise, au besoin, le plan directeur de l'examen, incluant les paramètres de la table de spécifications, et définit les orientations pour le développement de son contenu. Il s'assure également de l'élaboration et de la correction de l'examen professionnel. De plus, il identifie les difficultés éprouvées par les candidates à chaque séance d'examen pouvant donner lieu à une rétroaction qualitative auprès des établissements d'enseignement. Enfin, il formule au conseil d'administration toute recommandation qu'il juge appropriée pour assurer une gestion optimale de l'examen professionnel.*

MEMBRES

Diane Lavers, inf. aux., directrice du Service de l'examen professionnel et de l'admission

Marie-Hélène Brousseau, inf. aux.

Nathalie Pelland, inf. aux.

Suzie Desjardins, inf. aux.

Jessica Dubois, inf. aux.

A également assisté aux réunions du comité

Nathalie Beaulieu, secrétaire de direction au Service de l'examen professionnel et de l'admission

ACTIVITÉS

Le CEP a tenu 12 réunions au cours de l'année. Les membres du comité ont validé les questions de la première version de l'examen, révisé les paramètres de la table des spécifications et rédigé le contenu du guide de préparation et d'enrichissement de l'examen.

COMITÉ de réflexion sur l'avenir de la profession

ACTIVITÉS

Au cours de l'année, le comité a tenu deux réunions et ses travaux ont porté sur l'éventuel rehaussement de la formation de l'infirmière auxiliaire au niveau collégial.

À LA DEMANDE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, *le comité de réflexion sur l'avenir de la profession a reçu le mandat de formuler des recommandations concernant l'éventuel rehaussement de la formation de l'infirmière auxiliaire.*

MEMBRES

Régis Paradis, inf. aux., président-directeur général

Claire Thouin, inf. aux.

Lyne Plante, inf. aux.

Ronald Beaudet, inf. aux.

Nadia Colella, directrice du Service de la formation et des équivalences

Ont également participé aux travaux

Diane Levasseur, directrice du Service des relations professionnelles

Georges Ledoux, avocat au Service juridique

LE COMITÉ D'ORIENTATION DE LA REVUE a pour mandat d'établir les orientations de la revue *Santé Québec* afin de refléter adéquatement la spécificité de la profession d'infirmière auxiliaire et de choisir du contenu répondant aux attentes des membres.

MEMBRES

Régis Paradis, inf. aux.,
président-directeur général

Anne Bélanger, inf. aux., administratrice

Hélène Laprés, inf. aux.

Christine Rivard, inf. aux.

Catherine-Dominique Nantel, directrice
du Service des communications

Anne-Laurie Martin, technicienne en
communication

MEMBRES

Régis Paradis, inf. aux.,
président-directeur général

Lyne Tétreault, inf. aux., administratrice

Christiane Pineault, inf. aux., adminis-
tratrice

Louise Quirion, inf. aux., administratrice

Catherine-Dominique Nantel, directrice
du Service des communications

Anne-Laurie Martin, technicienne en
communication

COMITÉ *d'orientation de la revue*

ACTIVITÉS

Le comité a tenu deux réunions au cours desquelles il a approuvé la publication :

- du texte *Contrôler le taux de la glycémie réduit les risques liés au diabète*, incluant un questionnaire à remplir donnant droit à une heure de formation continue ;
- de trois chroniques financières de la Banque Nationale ;
- de deux chroniques *Pharmacologie* portant sur l'interaction médicamenteuse et sur les interactions pharmacocinétiques ;
- de deux chroniques portant les stages en CHSLD et en gériatrie ; et
- d'un article intitulé *Infections liées au cathéter urinaire : maîtriser les mesures de prévention*.

En plus d'informer les membres sur les grands dossiers qui ont marqué le développement de la profession d'infirmière auxiliaire durant l'année, un dossier spécial a été publié sur la prévention des comportements agressifs de la clientèle présenté par le comité d'établissement de prévention de la violence du Centre hospitalier de St. Mary, à Montréal.

LE COMITÉ procède au choix du thème et des conférenciers du congrès, et participe à son organisation. Il détermine le récipiendaire du prix *Charlotte-Tassé* et en fait la recommandation au conseil d'administration.

ACTIVITÉS

Le comité a tenu deux réunions au cours desquelles il a :

- proposé des conférenciers et approuvé l'horaire de l'événement ;
- approuvé le thème et le visuel du congrès ; et
- déterminé le lieu du congrès 2016.

COMITÉ *du congrès*

COMITÉ *ad hoc sur la formation continue obligatoire*

LE COMITÉ AD HOC, qui a été formé par le conseil d'administration, avait pour mandat d'étudier et d'examiner les modes de contrôle prévus au Règlement sur la formation continue obligatoire des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, et de proposer, s'il y a lieu, des modifications à ce règlement ainsi qu'aux politiques administratives dans le but de les appliquer.

ACTIVITÉS

Le comité s'est réuni deux fois au cours de l'année afin de donner son avis sur les modifications pouvant être apportées aux modes de contrôle prévus au Règlement sur la formation continue obligatoire des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec ainsi qu'aux politiques administratives de l'Ordre. Il a formulé une recommandation au conseil d'administration afin d'apporter certaines modifications au Règlement et aux politiques de l'Ordre.

COMITÉ *ad hoc sur les médias sociaux*

LE COMITÉ a pour mandat d'évaluer la pertinence d'intégrer les médias sociaux aux stratégies de communication de l'Ordre et de faire des recommandations au conseil d'administration.

MEMBRES

Régis Paradis, inf. aux.,
président-directeur général

Pierre Martin, inf. aux., administrateur

Jeanne Duhaime, administratrice nommée

Catherine-Dominique Nantel, directrice
du Service des communications

MEMBRES

Régis Paradis, inf. aux.,
président-directeur général

Lise Therrien, inf. aux.

Johanne Vincent, inf. aux.

André Richard, inf. aux.

Raymond Proulx, administrateur nommé

Hélène Alain, inf. aux.

Robert Dufresne, administrateur nommé

Ont également participé au comité

Nadia Colella, directrice du Service de la
formation et des équivalences

Georges Ledoux, avocat

Catherine-Dominique Nantel, directrice
du Service des communications

Nicole Vachon, agente au Service de la
formation et des équivalences

ACTIVITÉS

Le comité a tenu une réunion au cours de laquelle il a :

- analysé les avantages et les risques pour l'organisation d'intégrer un réseau social aux stratégies de communication de l'Ordre ;
- échangé sur les politiques à mettre en place et les ressources humaines à déployer ; et
- choisi de proposer l'utilisation du réseau social Facebook.

À la suite de cette rencontre, le comité a formulé la recommandation au conseil d'administration d'amorcer les travaux pour la conception d'une page Facebook, et ce, dès l'automne 2014.



SERVICE des relations professionnelles

LE SERVICE DES RELATIONS PROFESSIONNELLES a pour mandat de conseiller et d'informer les membres sur tous les aspects liés à leur pratique professionnelle, et de promouvoir la profession en tenant compte des orientations adoptées par le conseil d'administration de l'Ordre.



Diane Levasseur, inf. aux., Georges Ledoux et en médaillon, Amélie Bellerose

RÔLE CONSEIL

La directrice du Service joue un rôle-conseil important auprès de la présidence dans l'élaboration et dans le développement des stratégies et des orientations de l'Ordre. Ce rôle consiste également à informer les membres et les autres intervenants du réseau de la santé et des services sociaux, notamment sur le champ d'exercice et les activités réservées aux infirmières auxiliaires, et sur le fonctionnement des comités d'infirmières et infirmiers auxiliaires (CIIA).

PRINCIPALES ACTIVITÉS EN COURS D'ANNÉE

Promotion et développement de la profession

Dans le cadre des activités visant à promouvoir la profession, le Service a participé :

- au comité conjoint de l'OIIQ et de l'OIIAQ ;
- au groupe d'experts mis en place par le MSSS, dont le mandat est de valider les différentes étapes de l'élaboration de programmes de formation en ligne pour les infirmières et les infirmiers auxiliaires qui exercent au bloc opératoire ;

- à la rédaction des *Lignes directrices pour les activités des infirmières auxiliaires en salle d'opération* ;
- à la rédaction du document *Démarrer une entreprise : obligations légales et professionnelles de l'infirmière auxiliaire* ;
- à la rédaction du document *La formation initiale de l'infirmière auxiliaire : un enjeu crucial pour la profession* ; et
- à la conception d'un sondage à l'intention des membres qui œuvrent dans le réseau de la santé. Ce sondage avait pour objectif de vérifier si les infirmières auxiliaires exercent leurs activités réservées et autorisées.

Comités des infirmières et infirmiers auxiliaires (CIIA) et Commissions infirmières régionales (CIR)

Le Service a organisé ou planifié :

- la tenue d'une rencontre à l'intention des infirmières auxiliaires membres des Commissions infirmières régionales (CIR) ; et
- les activités liées à la Journée des infirmières et infirmiers auxiliaires, qui a eu lieu le 5 mai 2013 (aide financière et matériel promotionnel).

La directrice du Service a aussi rencontré :

- le ministre de la Santé et des Services sociaux, Réjean Hébert ;
- des membres, des CIIA et des directrices de soins infirmiers ;
- des représentants du MSSS et de l'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux (AQESSS) ;
- des représentants syndicaux ; et
- des représentants de l'OIIQ.

AUTRES ACTIVITÉS

- Collaboration avec le MSSS, les agences de la santé et des services sociaux, et les établissements dans le cadre des activités de formation liées à la thérapie intraveineuse ;
- Collaboration avec le MSSS et autres partenaires concernant la pénurie de médicaments injectables (dossier Sandoz) ;
- Participation aux activités organisées par la Direction de la planification de la main-d'œuvre et du soutien au changement du MSSS ;
- Participation à titre de membre du comité avisier concernant la révision de l'offre de services en CHSLD du MSSS ;
- Participation à titre de membre du comité de suivi sur le mode d'intervention en soutien à domicile pour les personnes âgées en perte d'autonomie. Ce comité a été mis sur pied dans le cadre des travaux de recherche de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) ;
- Collaboration avec la directrice des communications à la rédaction et à la révision des publications de l'Ordre ;
- Collaboration avec la directrice du Service de l'inspection professionnelle à la rédaction des rapports de visite de surveillance générale ; et
- Collaboration, lorsque requis, avec la directrice du Service de l'examen professionnel et de l'admission.

SERVICE juridique

LE SERVICE JURIDIQUE a pour mandat de conseiller les services et les différentes instances de l'Ordre, et de donner des avis juridiques sur toute question les concernant. L'avocat conseille et représente également le Bureau du syndic dans toutes les affaires disciplinaires.

RÔLE-CONSEIL

L'avocat joue un rôle-conseil important auprès de la présidence dans l'élaboration et dans le développement des stratégies et des orientations de l'Ordre. Il participe régulièrement à la préparation de correspondances, de documents, de rapports et de mémoires devant être transmis aux différents ministères et organismes.

PRINCIPALES ACTIVITÉS EN COURS D'ANNÉE

Activités réglementaires

- Poursuite des travaux concernant la préparation des règlements requis pour la mise en place de l'examen professionnel ;
- Préparation d'un projet de règlement modifiant le *Règlement sur les élections* au conseil d'administration afin de prévoir des changements concernant la représentation de certaines régions ;
- Participation aux travaux du comité ad hoc du conseil d'administration concernant des changements pouvant être apportés aux modes de contrôle prévus au *Règlement sur la formation continue obligatoire des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec* et préparation d'un projet de règlement ;

- Préparation d'un projet de règlement modifiant le *Règlement sur la formation continue obligatoire des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec*.

Rencontres avec les ministères, organismes, membres, enseignantes et étudiantes

Le conseiller juridique a assisté à une ou des rencontres avec :

- des représentants du MSSS et de l'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux (AQESSS) ;
- les infirmières auxiliaires de divers établissements de santé du Québec à l'occasion de la Journée des infirmières et infirmiers auxiliaires ;
- les enseignantes et les étudiantes du programme Santé, assistance et soins infirmiers (SASI) de plusieurs centres de formation professionnelle afin de leur présenter le fonctionnement et les principales responsabilités d'un ordre professionnel et le *Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires* ;
- le comité national consultatif (CNC) des directrices et directeurs de soins de l'AQESSS pour discuter de l'orientation de l'Ordre préconisant le rehaussement de la formation de l'infirmière auxiliaire ;
- les membres du comité d'inspection professionnelle et des inspecteurs concernant certaines modalités d'application du *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'OIIAQ* ; et
- les enseignantes et enseignants du programme Santé, assistance et soins infirmiers (Montréal) lors d'une journée de formation.

Travaux du comité conjoint de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) et de l'OIIAQ

- Discussions concernant la mise en place de la réglementation visant l'instauration d'un examen professionnel.

AUTRES ACTIVITÉS

- Rédaction des *Lignes directrices pour les activités des infirmières auxiliaires en salle d'opération* ;
- Rédaction du document *Démarrer une entreprise : obligations légales et professionnelles de l'infirmière auxiliaire* ; et
- Rédaction du document *La formation initiale de l'infirmière auxiliaire : un enjeu crucial pour la profession*.

SERVICE de l'examen professionnel et de l'admission



Nathalie Beaulieu, Diane Lavers, inf. aux. et Josée Bissonnette

LE SERVICE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL ET DE L'ADMISSION (SEPA) a pour mandat d'assumer la conception et la révision de l'examen professionnel. Il doit aussi mettre en place toute la logistique liée à l'organisation et à la tenue de l'examen professionnel. De plus, il doit planifier et coordonner les activités du comité de l'examen professionnel (CEP).

Enfin, il a aussi pour mandat de veiller, en collaboration avec le comité exécutif et la secrétaire de l'Ordre, à l'application du Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec pour les candidats ayant obtenu le diplôme en Santé, assistance et soins infirmiers (SASI).

PRINCIPALES ACTIVITÉS EN COURS D'ANNÉE

Examen professionnel

Conception de l'examen professionnel

- Élaboration et validation du contenu ;
- Définition de la forme et des modalités de l'administration de l'examen ;
- Planification des étapes devant conduire à la tenue de la première séance d'examen ; et
- Communication avec les partenaires du réseau de la santé et de l'éducation pour les informer de l'avancement des travaux.

Organisation logistique des séances d'examen

L'Ordre a désigné 21 centres d'examen autorisé (CEA) situés dans chacune des régions administratives du Québec et a signé des conventions avec ceux-ci. Les CEA auront pour mandat :

- d'offrir aux candidats à la profession les services nécessaires à l'administration informatisée de l'examen professionnel d'admission ; et
- de rendre disponibles certains laboratoires qui répondent au besoin de l'Ordre en fonction des groupes de candidats inscrits à chacune des séances d'examen.

Admission

La mise en place de l'examen professionnel a imposé la révision du processus d'admission des candidats à l'Ordre. À cette fin, le Service a établi, en collaboration avec les établissements d'enseignement dispensant le programme de formation Santé, assistance et soins infirmiers, diverses modalités lui permettant d'obtenir tous les renseignements nécessaires à la convocation des candidats aux futures séances d'examen.

Site Internet de l'Ordre

Collaboration avec le Service des communications pour le développement du contenu de la section Étudiants.

Automatisation du processus d'admission

- Déclaration périodique des groupes finissants par les établissements d'enseignement dans le portail du site Internet de l'Ordre ;
- Ouverture du dossier en ligne par les étudiants en cours de formation ;
- Transmission sécurisée d'un document administratif de l'Ordre délivré par la direction des établissements d'enseignement attestant de la réussite du programme d'études ;
- Demande d'admission et paiement de la cotisation en ligne par le candidat répondant à toutes les exigences prévues au *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre professionnel des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec* ; et
- Transfert automatisé du candidat vers le statut de membre inscrit au tableau des membres de l'Ordre.

Demandes de délivrance de permis pour les diplômés du Québec

Le Service a traité 2 348 demandes d'admission pour des personnes ayant obtenu le diplôme en Santé, assistance et soins infirmiers (SASI) menant à la délivrance d'un permis par l'Ordre.

SERVICE de l'inspection professionnelle

LE SERVICE DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE a pour mandat de vérifier l'application et le respect des dispositions législatives et des règlements de l'Ordre en matière d'inspection professionnelle.



Julie St-Germain, inf. aux. et Nicole Bélanger

RESPONSABILITÉS

La directrice du Service assiste le comité d'inspection professionnelle (CIP) dans l'exercice de son mandat visant à ce que l'ensemble des infirmières auxiliaires se conforment aux normes et aux standards de la profession, et maintiennent à jour leurs connaissances pour dispenser des soins de qualité.

De plus, la directrice coordonne, en collaboration avec le CIP et les inspecteurs, les activités de surveillance de l'exercice de la profession, incluant les visites de surveillance générale et les inspections portant sur la compétence professionnelle d'un membre. Elle planifie aussi les activités des inspecteurs devant assister le CIP. Enfin, elle agit à titre de secrétaire du CIP et assure le lien entre ce dernier et le conseil d'administration.

PRINCIPALES ACTIVITÉS EN COURS D'ANNÉE

- Consultations téléphoniques et information transmise aux membres et aux directions de soins infirmiers concernant les visites de surveillance générale et les inspections portant sur la compétence professionnelle ;
- Actualisation de la présentation du rapport de visite de surveillance générale ;
- Consultation auprès de différents ordres professionnels concernant les *Indicateurs de la compétence de l'infirmière et infirmier auxiliaire* ainsi que le processus de visite de surveillance générale ;
- Participation au recrutement et à la formation de nouveaux inspecteurs et des membres du CIP ; et
- Évaluation du rendement et de la compétence des inspecteurs.

AUTRE ACTIVITÉ

Participation à des formations et au colloque organisés par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ).



Sophie Thibault, Nicole Vachon, Nadia Colella, inf. aux. et Laura Kristof

SERVICE de la formation et des équivalences

LE SERVICE DE LA FORMATION ET DES ÉQUIVALENCES a notamment pour mandat de s'assurer que le programme de formation initiale en Santé, assistance et soins infirmiers (SASI) répond aux besoins du marché du travail et qu'il est offert par les centres de formation professionnelle (CFP), selon les exigences du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Il veille également à maintenir et à mettre à jour les compétences des membres grâce à la formation continue.

Le Service doit également étudier les dossiers de demandes d'équivalence en vertu du Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'OIIAQ et veiller, lorsque requis, à l'application du Règlement sur les stages et cours de perfectionnement pouvant être imposés aux infirmières et infirmiers auxiliaires.

PRINCIPALES ACTIVITÉS EN COURS D'ANNÉE

Formation initiale

Le Service a :

- participé à la remise de la médaille du Mérite aux étudiants s'étant le plus distingués durant leur formation;
- assuré le suivi, en collaboration avec les représentants du MELS, de l'application du nouveau programme SASI, ainsi que de la nouvelle formation d'appoint;
- participé à des présentations et séances d'information sur la profession d'infirmière auxiliaire auprès d'étudiantes et d'enseignantes du programme SASI;
- participé à des séances d'information dans les centres de formation professionnelle (CFP) afin de sensibiliser les enseignantes et le personnel-cadre concernant certains dossiers importants;
- organisé une rencontre avec les enseignantes et directeurs des CFP ainsi que les responsables des services aux entreprises des différentes commissions scolaires afin d'échanger sur des dossiers touchant la profession;
- participé aux olympiades à titre de juge en chef;
- participé au congrès de l'Association québécoise des professeurs en santé (AQPS);
- collaboré à l'organisation du Salon Éducation Formation Carrière, qui s'est tenu à Montréal et à Québec en octobre 2013; et
- collaboré aux travaux visant l'implantation de l'examen professionnel.

Formation continue

Le Service a assuré le traitement des attestations et des registres de formation continue en lien avec le *Règlement sur la formation continue obligatoire des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec*, dont la période de référence se terminait le 31 mars 2013. À cet égard, il a :

- vérifié et approuvé divers contenus de formation;
- développé un protocole d'entente avec les commissions scolaires relativement au programme de formation continue offert annuellement par l'Ordre aux membres;

- développé et mis en place un système de guichet unique pour les services aux entreprises;
- coordonné le développement de plusieurs capsules pour le portail de formation en ligne;
- planifié la mise en place d'un système automatisé pour compiler les heures de formations suivies par les membres;
- collaboré au développement de plusieurs articles de formation et suggéré d'autres sujets d'articles pour la revue *Santé Québec*;
- assuré le suivi des demandes de formation par correspondance portant sur la pharmacologie et le diabète;
- assuré la mise à jour des programmes de formation par correspondance portant sur la pharmacologie et le diabète;
- assuré le suivi des formations portant sur la contribution de l'infirmière auxiliaire à la

thérapie intraveineuse et à l'entretien d'une trachéostomie reliée à un ventilateur auprès des centres de formation professionnelle (CFP), des centres de santé et de services sociaux (CSSS) et des commissions scolaires;

- organisé la conférence régionale ayant pour thème Mieux comprendre les maladies intestinales pour mieux soigner; et
- organisé les journées de formation tenues à Victoriaville.

Nombre de participants aux activités de formation continue

Le Service a offert aux infirmières auxiliaires plusieurs cours dans le cadre de son programme de formation continue. Le tableau suivant présente les données à ce sujet.

Activités de formation continue

Titre de la formation	Durée	Nbre de participants
Soins liés au traitement des plaies*	10 h	122
Pédiatrie : les altérations les plus courantes*	10 h	18
Les opioïdes et la surveillance clinique des bénéficiaires*	10 h	0
Prélèvements sanguins*	10 h	47
Installation d'un tube nasogastrique*	4 h	
Administration de vaccins*	6 h	
Accident vasculaire cérébral (AVC)/Ischémie cérébrale transitoire (ICT)*	10 h	11
Système respiratoire : asthme chez l'enfant et l'adulte*	10 h	0
Voyage dans le monde fascinant des microbes	2,5 h	1 053
Du non-verbal à la synergologie : 12 outils pour comprendre le non-dit du patient	2,5 h	1 053
Contrôler le taux de la glycémie réduit les risques liés au diabète	1 h	293
Mieux comprendre les maladies intestinales pour mieux soigner	2	2 014
Pharmacologie par correspondance	45 h	92
Diabète par correspondance	45 h	91
TOTAL		4 794

* Formations offertes par les commissions scolaires selon une entente conclue avec l'Ordre. Il est à noter qu'aucune de ces formations n'est obligatoire.

Formations en ligne offertes par l'Ordre

Titre de la formation	Durée	Nbre de participants
Produits et pansements	1 h	138
Paramètres d'une plaie	1 h	86
Déchirures cutanées	1 h	68
Description de la douleur dans les notes d'évolution	1 h	130
Lésions de pression	1 h	27
Ulcère des membres inférieurs	1 h	24
Description d'une lésion de pression	1 h	33
Notes d'évolution : quoi écrire, comment écrire et quand écrire	1 h	111
TOTAL		617

Il est à noter qu'aucune de ces formations n'est obligatoire.

Formations en ligne organisées en collaboration avec la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin

Titre de la formation	Nbre de participants
Prévention des infections nosocomiales	8
Déficits cognitifs	17
Cardiologie 1 : angine stable et angine instable	40
Cardiologie 2 : infarctus du myocarde	7
Pneumologie : MPOC	25
Santé mentale 1 : schizophrénie et les principaux troubles psychotiques	16
Santé mentale 2 : troubles de l'humeur	40
Soins de fin de vie	69
Stable and unstable angina (formation en anglais)	6
TOTAL	228

Il est à noter qu'aucune de ces formations n'est obligatoire.

Formations portant sur la contribution à la thérapie intraveineuse (TIV) et sur l'assistance ventilatoire (AV)

Le Service est responsable du traitement des documents confirmant la réussite de ces formations et des supervisions requises. En date du 31 mars 2014, 16 090 infirmières auxiliaires avaient obtenu leur attestation de l'Ordre concernant la formation sur la TIV et 329 infirmières auxiliaires concernant la formation sur l'AV, et ce, depuis l'entrée en vigueur du *Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par une infirmière ou un infirmier auxiliaire*, en mai 2008.

AUTRES ACTIVITÉS

La directrice du Service a participé à des rencontres avec :

- les ordres des provinces canadiennes ;
- des représentants du MELs, du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) et du MSSS ;
- des infirmières auxiliaires qui exercent en établissement de santé ;
- des représentants de l'Agence de la santé et de services sociaux de Montréal dans le cadre du dossier de la planification de la main-d'œuvre ;
- des représentants d'Éducation Montréal, pôle de spécialisation et d'innovation en santé ;
- des représentants de l'Office québécois de la langue française, pour le nouvel examen de l'OQLF ;
- le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) portant sur la communication interculturelle auprès des personnes formées à l'étranger, ainsi que le colloque sur la reconnaissance des qualifications professionnelles entre le Québec et la France ; et
- des formateurs et des experts de contenu.

DEMANDES D'ÉQUIVALENCE DES DIPLÔMES ET DE LA FORMATION

Comité d'étude des demandes de reconnaissance d'équivalence

Le comité a pour mandat de procéder à l'examen des demandes d'équivalence des diplômes et de la formation, en plus de formuler des recommandations au comité exécutif.

MEMBRES

Micheline Busque, inf. aux. et inf.

Suzie Hudon, inf.

Ont également assisté aux réunions du comité

Nadia Colella, inf. aux., directrice du Service de la formation et des équivalences

Laura Kristof, agente au Service de la formation et des équivalences

ACTIVITÉS

Le comité d'étude des équivalences a tenu six réunions au cours de l'année et a analysé 360 dossiers¹ de demande de reconnaissance d'équivalence de diplôme ou de la formation.

1. Ces dossiers n'ont pas nécessairement fait l'objet d'une recommandation au comité exécutif au cours de l'année.

Demandes de reconnaissance d'équivalence des diplômes

Demandes	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de l'année)
Canada	12	12	—	—
Hors du Canada	1	1	—	—

Nombre de candidats concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec : 13

Demandes de reconnaissance d'équivalence de la formation

Demandes	Reçues	Acceptées		Refusées	Reçues (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de l'année)
		en totalité	en partie		
Canada	92	6	80	—	6
Hors du Canada	248	—	225	20	3

Demandes de reconnaissance d'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir par l'Ordre

Nature	Canada	Hors du Canada
Cours	—	—
Stage	—	—
Examen	80	57
Cours et stage	3	—
Stage et examen	—	1
Cours et examen	—	—
Cours, stage et examen	8	167
Autres	—	—

Demandes de reconnaissance d'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées comportant une précision de la formation à acquérir par l'Ordre

Nature	Canada	Hors du Canada
Cours	—	—
Stage	—	—
Examen	—	—
Cours et stage	—	—
Stage et examen	—	—
Cours et examen	—	—
Cours, stage et examen	—	—
Autres	—	—

Nombre de demandes de reconnaissance reçues et n'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de l'année : 9

Recommandations faites au comité exécutif par le comité d'étude des demandes de reconnaissance d'équivalence

Nature des demandes	Nbre
Recommandations portant sur la délivrance d'un permis à la suite de l'examen des demandes d'équivalence (diplômes et formation)	224*
Recommandations portant sur la délivrance d'un permis en vertu de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI)	10
Recommandations concernant la reconnaissance totale ou partielle d'équivalence de la formation	170
Recommandations refusant la délivrance d'une demande de reconnaissance d'équivalence de la formation	20
TOTAL	423

* Les 224 recommandations se détaillent comme suit : 10 recommandations relatives à des demandes d'équivalence de diplômes en provenance de candidats canadiens ; 214 recommandations concernant des demandes d'équivalence de la formation ; 27 demandes de candidats du Canada et 186 de l'extérieur du Canada.

Demandes de réinscription au tableau des membres

Au cours de l'année, le comité exécutif a procédé à la réinscription au tableau des membres de 1 920 infirmières auxiliaires.

Pour compléter l'étude de leur dossier d'admission, 406 candidats se sont présentés à 11 séances d'examen au cours de l'année.

Mesures prises pour assurer la délivrance de permis aux personnes diplômées à l'étranger

Pour l'instant, l'Ordre n'a pas jugé opportun d'avoir recours aux pouvoirs réglementaires prévus aux paragraphes q) et r) de l'article 94 du *Code des professions*, étant donné que les moyens déjà prévus au *Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaire du Québec* lui permettent de traiter toutes les demandes qui lui sont transmises par les personnes diplômées à l'étranger.

Formation d'appoint : Application du Règlement sur les stages et cours de perfectionnement pouvant être imposés aux infirmières et infirmiers auxiliaires

Le Service a suggéré à 122 personnes de s'inscrire à la formation d'appoint de 570 heures.

Aucune recommandation imposant l'obligation de suivre un programme de formation n'a été formulée au comité exécutif.

AUTRES ACTIVITÉS

Le Service a :

- participé à deux rencontres avec le MELS en vue de modifier les programmes de formation d'appoint ainsi que les outils d'évaluation à l'intention des clientèles québécoise et immigrante ;
- mis à jour tous les documents utilisés par la clientèle immigrante ainsi que l'information relative à ce sujet sur le site Internet ;
- organisé et supervisé la tenue des séances d'examen ; et
- participé à un groupe de travail sur la reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger regroupant toutes les provinces canadiennes.

SERVICE *des communications*



Catherine-Dominique Nantel et Anne-Laurie Martin

LE SERVICE DES COMMUNICATIONS

a pour mandat de promouvoir la profession et l'image de l'Ordre en fonction des orientations et des priorités adoptées annuellement par le conseil d'administration et par les membres.

RÔLE CONSEIL

La directrice du Service assume un rôle-conseil auprès de la présidence, des membres du conseil d'administration et des services de l'Ordre quant aux stratégies et aux moyens à favoriser pour atteindre les objectifs de l'organisation. Elle assure également, en collaboration avec les partenaires requis, la réalisation des différents projets de communication liés à la poursuite du plan stratégique de l'Ordre.

PRINCIPALES ACTIVITÉS EN COURS D'ANNÉE

Relations de presse

Le Service a répondu à toutes les demandes des divers médias et a organisé les entrevues au besoin. Un article consacré à la profession a été publié dans le cahier CV de *La Presse* du 4 mai 2013.

Actions stratégiques

Le Service a assuré la mise en œuvre des actions de communication en lien avec le plan stratégique 2013-2014.

Promotion

- Achat d'espaces publicitaires dans :
 - › *Le bottin commémoratif* publié par la Ligue des Noirs du Québec (août 2013) ;
 - › le magazine *Orientation* et le site Web de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec dans le cadre de son 50^e anniversaire (novembre 2013 et janvier 2014) ;
 - › *Les carrières d'avenir 2014* des Éditions Jobboom ;
 - › le guide *Choisir au secondaire/collégial 2013* des Éditions Septembre ; et
 - › la revue *Synergie* de l'AQESSS (mars 2014).
- Kiosque au Salon Éducation Formation Carrière à Montréal et à Québec (octobre 2013) ;
- Commandite des Olympiades québécoises de la formation professionnelle et technique 2014 ; et
- Sous le thème *Ma profession me passionne*, organisation d'une campagne publicitaire à travers le Québec sur les ondes de Rouge FM ainsi que dans le Métro de Montréal, à l'occasion de la Journée des infirmières et infirmiers auxiliaires 2013, incluant la diffusion d'un communiqué de presse.

Événements

- Planification, organisation et logistique des journées de formation qui se sont déroulées à Victoriaville les 12 et 13 juin 2013, et qui ont réuni au total près de 1 000 membres ; et
- Organisation de l'assemblée générale annuelle, qui a eu lieu le 14 juin 2013 à Victoriaville.

Publications

- Élaboration de trois numéros de la revue *Santé Québec* et organisation des réunions du comité d'orientation de la revue ;
- Production de trois bulletins électroniques ;
- Réalisation du rapport annuel 2013-2014 ;
- Révision et production du programme de formation continue et des conférences régionales 2013 ;
- Révision et production du document *Lignes directrices pour les activités des infirmières auxiliaires en salle d'opération* ;

- Révision et production du document *Démarrer une entreprise : obligations légales et professionnelles de l'infirmière auxiliaire* ; et
- Révision et montage du programme de formation à distance sur la pharmacologie et le diabète (versions françaises et anglaises).

Site Web

Le Service des communications a coordonné les travaux liés à l'évolution du site Web ainsi qu'à sa mise à jour. De plus, afin d'inciter un plus grand nombre de personnes à utiliser les services en ligne, le concours *Payez votre cotisation en ligne et courez la chance de gagner l'un des deux iPhone* a été organisé pour une troisième année en janvier 2014.

AUTRES ACTIVITÉS

- Participation à l'organisation de la tournée régionale d'information à l'intention des membres ;
- Collaboration aux travaux visant l'implantation d'un examen professionnel d'admission ; et
- Gestion du programme de commandite ainsi que des placements publicitaires dans les différents outils de communication de l'Ordre.





RAPPORT de la trésorière

LA TRÉSORIÈRE effectue une vérification mensuelle des revenus et dépenses et présente les états financiers périodiques au comité exécutif et au conseil d'administration.

Elle présente à l'assemblée générale les états financiers vérifiés. Elle travaille en étroite collaboration avec la direction générale, le responsable des opérations financières, l'auditeur externe et le comité des finances. Elle prépare les prévisions budgétaires en collaboration avec la direction générale.



Johanne Vincent, inf. aux.

Les différents mécanismes de contrôle mis en place par l'Ordre assurent la transparence et l'exactitude des données financières de diverses manières :

- approbation des dépenses par chacun des responsables de service ;
- contrôle des dépenses et application des politiques financières par la personne responsable de la gestion financière ;
- tenue des comptes par le responsable des opérations comptables ;
- vérification périodique ;
- présentation des états financiers mensuels au comité exécutif ;
- présentation des états financiers périodiques au conseil d'administration ;
- vérification biannuelle de la situation financière par le comité des finances ;
- adoption des états financiers vérifiés par le conseil d'administration ;
- audit externe annuel par la firme PSB Boisjoli et présentation de son rapport au conseil d'administration et à l'assemblée générale annuelle.

L'année financière terminée le 31 mars 2014 affiche des revenus du Fonds d'administration de 5 482 672 \$, ce qui signifie une augmentation de 256 484 \$ par rapport à l'exercice précédent.

Les dépenses du Fonds d'administration totalisent 4 478 404 \$, soit une augmentation de 161 867 \$ par rapport à l'exercice précédent.

L'excédent des revenus sur les dépenses pour l'année financière terminée le 31 mars 2014 est de 1 004 268 \$ pour le Fonds d'administration et de 229 456 \$ pour l'ensemble des fonds.

À titre de trésorière, j'ai procédé à l'étude des états financiers périodiques pour fins d'adoption au comité exécutif et présentation au conseil d'administration. Outre cet examen, j'ai participé aux travaux du comité de surveillance des finances à titre de personne-ressource. Le programme d'assurance de la responsabilité professionnelle a été examiné de façon régulière tout au long de l'année.

En collaboration avec la direction générale, j'ai suivi l'évolution de la situation financière de l'Ordre afin de m'assurer du respect des prévisions budgétaires et apporter si nécessaire les correctifs.

L'ensemble des examens effectués a permis de constater une saine gestion financière de l'Ordre en conformité avec nos obligations et les objectifs contenus au plan d'action 2013-2014.

La trésorière,

Johanne Vincent, inf. aux.

RAPPORT des auditeurs indépendants

Aux membres de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec

RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, qui comprennent le bilan au 31 mars 2014, les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 mars 2014, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DES AUDITEURS

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le

contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2014, conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif.

*P. B. Boijoli s.e.n.c.r.l.*¹

Société de comptables professionnels agréés

Montréal, le 15 mai 2014

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A108253

BILAN

AU 31 MARS 2014

	Fonds d'administration	Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle		Fonds spécial	Total 31 mars 2014	Total 31 mars 2013
		Fonds de stabilisation des primes	Fonds de prévention			
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actif à court terme						
Encaisse	5 830 475	—	—	—	5 830 475	5 269 271
Intérêts à recevoir	65 009	—	—	—	65 009	169 444
À recevoir du Fonds de stabilisation des primes*	—	—	45 121*	—	—	—
À recevoir du Fonds d'administration*	—	—	—	1 136 173*	—	—
Frais payés d'avance	55 218	—	—	—	55 218	58 813
Ristournes à recevoir	—	45 121	—	—	45 121	56 050
	5 950 702	45 121	45 121*	1 136 173*	5 995 823	5 553 578
Dépôts – La Capitale assurances générales (note 3)	—	500 000	1 248 598	—	1 748 598	1 792 901
Placements (note 3)	3 162 877	—	—	—	3 162 877	3 003 262
Immobilisations corporelles (note 4)	495 864	—	—	—	495 864	475 727
Actifs incorporels (note 4)	56 157	—	—	—	56 157	54 229
Total de l'actif	9 665 600	545 121	1 293 719	1 136 173	11 459 319	10 879 697
Passif à court terme						
Créditeurs	551 077	—	7 548	—	558 625	544 836
Dû à l'Office des Professions du Québec	694 643	—	—	—	694 643	668 883
Cotisations et autres revenus perçus d'avance	4 120 354	—	—	—	4 120 354	3 809 737
Dû au Fonds de prévention*	—	45 121*	—	—	—	—
Dû au Fonds spécial*	1 136 173*	—	—	—	—	—
	6 502 247	45 121*	7 548	—	5 373 622	5 023 456
Soldes de fonds						
Investis en immobilisations	552 021	—	—	—	552 021	529 956
Affectations internes	—	500 000	1 286 171	1 136 173	2 922 344	2 697 156
Non grevés d'affectations	2 611 332	—	—	—	2 611 332	2 629 129
	3 163 353	500 000	1 286 171	1 136 173	6 085 697	5 856 241
Total du passif et des soldes de fonds	9 665 600	545 121	1 293 719	1 136 173	11 459 319	10 879 697

*Ces montants n'apparaissent pas dans la colonne du total étant donné qu'ils s'éliminent.

Voir les notes afférentes aux états financiers

Pour le conseil d'administration

Régis Paradis

Le président

Johanne Vincent

La trésorière

ÉTAT *des résultats*

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

	Fonds d'administration	Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle		Fonds spécial	Total 31 mars 2014	Total 31 mars 2013
		Fonds de stabilisation des primes	Fonds de prévention			
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits						
Cotisations	4 702 777	—	—	—	4 702 777	4 456 091
Réinscriptions et admissions	369 460	—	—	—	369 460	377 665
Congrès et assemblée générale	—	—	—	—	—	63 855
Revenus de placements	129 131	13 440	34 201	—	176 772	182 754
Formation continue	148 545	—	—	—	148 545	78 925
Publicité	90 687	—	—	—	90 687	84 833
Ristournes	—	45 121	—	—	45 121	56 050
Divers	42 072	—	—	—	42 072	24 643
	5 482 672	58 561	34 201	—	5 575 434	5 324 816
Charges						
Services aux membres	261 646	—	—	—	261 646	266 253
Inspection professionnelle	296 790	—	—	—	296 790	296 077
Admission et évaluation hors Québec	68 998	—	—	—	68 998	80 838
Formation continue	648 624	—	—	—	648 624	593 305
Communications	651 909	—	—	—	651 909	791 980
Discipline	253 759	—	—	—	253 759	231 394
Assemblée générale	51 280	—	—	—	51 280	54 225
Conseil d'administration	200 658	—	—	—	200 658	168 564
Comité exécutif	22 847	—	—	—	22 847	22 361
Comités du conseil d'administration	21 492	—	—	—	21 492	18 266
Administration	668 107	—	—	—	668 107	617 588
Services juridiques	202 189	—	—	—	202 189	170 339
Informatique	257 163	—	—	—	257 163	265 569
Secrétariat général	187 716	—	135 362	—	323 078	386 307
Gestion financière	306 353	—	—	—	306 353	241 688
Gestion de l'équipement et de l'immeuble	378 873	—	—	—	378 873	296 127
Examen professionnel et admission	—	—	—	732 212	732 212	—
	4 478 404	—	135 362	732 212	5 345 978	4 500 881
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	1 004 268	58 561	(101 161)	(732 212)	229 456	823 935

Voir les notes afférentes aux états financiers

ÉTAT de l'évolution des soldes de fonds

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

	Fonds d'administration		Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle		Fonds spécial	Total 31 mars 2014	Total 31 mars 2013
	Investis en immobilisations \$	Non grevés d'affectations \$	Fonds de stabilisation des primes \$	Fonds de prévention \$	\$	\$	\$
Solde de fonds au début de l'exercice	529 956	2 629 129	500 000	1 328 771	868 385	5 856 241	5 032 306
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(114 347)	1 118 615	58 561	(101 161)	(732 212)	229 456	823 935
Affectations internes (note 5)	—	(1 000 000)	(58 561)	58 561	1 000 000	—	—
Investissement en immobilisations	136 412	(136 412)	—	—	—	—	—
	552 021	2 611 332	500 000	1 286 171	1 136 173	6 085 697	5 856 241

Voir les notes afférentes aux états financiers

ÉTAT *des flux de trésorerie*

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

	31 mars 2014 \$	31 mars 2013 \$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits par rapport aux charges	229 456	823 935
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	97 170	49 416
Amortissement des actifs incorporels	17 177	23 904
Perte non réalisée sur placements	37 097	1 275
	380 900	898 530
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	469 125	486 591
	850 025	1 385 121
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(1 073 546)	(1 461 778)
Disposition de placements	921 137	449 023
Acquisition d'immobilisations corporelles	(117 307)	(118 679)
Acquisition d'actifs incorporels	(19 105)	(16 441)
	(288 821)	(1 147 875)
Augmentation de l'encaisse au cours de l'exercice	561 204	237 246
Encaisse au début de l'exercice	5 269 271	5 032 025
Encaisse à la fin de l'exercice	5 830 475	5 269 271

NOTES *afférentes aux états financiers*

31 MARS 2014

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (« l'Ordre ») est constitué par le Code des professions et est un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

La fonction première de l'Ordre consiste à protéger le public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres. La structure de l'Ordre compte les services suivants, lesquels sont en conformité avec le Code des professions : secrétariat général, admission, syndic, discipline et inspection professionnelle. Les états des résultats comprennent les charges afférentes à ces services ainsi que celles de tous les autres services offerts par l'Ordre à ses membres.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Présentation des états financiers

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif.

Fonds d'administration

Le Fonds d'administration est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration y sont présentés. Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges afférents aux immobilisations et aux ressources affectées et non affectées.

Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle

L'Ordre procède annuellement au renouvellement de la police d'assurance de la responsabilité profession-

nelle des membres « le programme d'assurance ». Le programme d'assurance est rattaché à une convention de gestion du programme d'assurance « la convention » qui s'étend du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2017. La prime annuelle par membre a été établie à 4,92 \$ incluant les taxes.

La convention prévoit un Fonds de stabilisation des primes servant à garantir la stabilité des primes d'assurance futures, lequel est généré à même les surplus d'opération d'assurance, les intérêts générés par le Fonds ainsi que les dépôts de l'Ordre. Ce fonds est soumis aux risques d'assurance. La convention prévoit également un Fonds de prévention lequel est constitué à même les intérêts gagnés par le fonds, les ristournes transférées du fonds de stabilisation ainsi que les dépôts de l'Ordre.

Fonds de stabilisation des primes

Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges affectés d'origine interne. L'Ordre s'engage à maintenir un solde minimum de 500 000 \$ dans ce fonds.

Fonds de prévention

Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges affectés d'origine interne. La prime d'assurance est déduite mensuellement de ce fonds. L'Ordre s'engage à maintenir un solde supérieur à 1 000 000 \$ dans ce fonds. Ce fonds est la propriété exclusive de l'Ordre.

Fonds spécial

Le fonds spécial a été créé par affectation interne dans le cadre du projet de développement de l'examen professionnel obligatoire à l'obtention du titre d'infirmière et infirmier auxiliaire. L'Ordre ne peut

utiliser les fonds à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

Instruments financiers

Évaluation

L'Ordre évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, à l'exception de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

L'Ordre évalue ultérieurement ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif ainsi que ceux qui ont fait l'objet d'un choix irrévocable, lesquels sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat net.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent l'encaisse, les intérêts à recevoir et les ristournes à recevoir.

L'Ordre a fait le choix irrévocable d'évaluer ses placements et les dépôts auprès de La Capitale, Assurances générales à la juste valeur.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent les créditeurs et les montants dus à l'Office des Professions du Québec.

Constataion des produits

Le montant de la cotisation professionnelle est approuvé par les membres lors de l'assemblée générale annuelle. Toute modification au montant de la cotisation annuelle, supplémentaire ou spéciale, déterminée par le Conseil d'administration, doit être approuvée par les membres lors d'une assemblée générale ou spéciale.

Les cotisations professionnelles sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice et, en conséquence, les cotisations perçues au 31 mars 2014 pour l'exercice subséquent sont présentées comme cotisations perçues d'avance au bilan.

Les revenus de placements sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Le bâtiment comprend le coût des améliorations. Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes, taux et périodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et périodes
Bâtiment	linéaire	15-35 ans
Mobilier et équipement de bureau	dégressif	50 %
Équipement informatique	linéaire	3 ans
Améliorations locatives	linéaire	6 ans, durée du bail

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé sur leur durée de vie utile selon la méthode d'amortissement linéaire sur cinq ans.

L'Ordre comptabilise en charges les coûts liés aux projets de développement au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsqu'un événement ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède le total des flux de trésorerie non actualisés découlant de leur usage et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif à long terme sur sa juste valeur.

Utilisation des estimations

La préparation d'états financiers conformes aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants présentés au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus. Les éléments importants qui impliquent l'utilisation d'estimations sont les durées de vie utile estimatives des immobilisations corporelles.

3. PLACEMENTS ET DÉPÔTS

Fonds d'administration

Les placements du Fonds d'administration sont constitués d'obligations gouvernementales et municipales et de certificats de placements garantis dont les taux annuels varient de 1,5 % à 5 % et les échéances s'étendent de juin 2014 à décembre 2018.

Fonds de stabilisation des primes et Fonds de prévention

Les dépôts auprès de La Capitale, Assurances générales sont gérés exclusivement par elle. Les dépôts à ces deux fonds portent intérêt au taux des obligations d'épargne du Canada terme 5 ans, majoré de 1 %. Les intérêts sont calculés et versés aux fonds mensuellement.

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET ACTIFS INCORPORELS

Immobilisations corporelles

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Net 2014 \$	Net 2013 \$
Terrain	60 700	—	60 700	60 700
Bâtiment	1 073 681	770 496	303 185	286 658
Mobilier et équipement de bureau	160 724	116 939	43 785	60 392
Équipement informatique	113 955	58 387	55 568	28 826
Améliorations locatives	39 151	6 525	32 626	39 151
	1 448 211	952 347	495 864	475 727

Actifs incorporels

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Net 2014 \$	Net 2013 \$
Logiciels	85 885	29 728	56 157	54 229

5. AFFECTATIONS INTERNES

Au cours de l'exercice, un montant de 58 561 \$ (2013 : 67 762 \$) au titre des revenus de placements et des ristournes a été transféré du Fonds de stabilisation des primes au Fonds de prévention.

Par résolution de son Conseil d'administration, l'Ordre a affecté au Fonds spécial une somme de 1 000 000 \$ provenant de l'excédent des produits par rapport aux charges du Fonds d'administration de l'exercice terminé le 31 mars 2014 (2013 : 909 651 \$). Le Fonds spécial a été créé pour prévoir le financement du développement de l'examen obligatoire à l'obtention du titre d'infirmière et infirmier auxiliaire.

6. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Ordre s'est engagé par contrats pour la location de locaux et d'équipements de bureau. Les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices financiers sont les suivants :

Exercice prenant fin en	\$
2015	90 650
2016	82 950
2017	44 650
2018	38 000
2019-2020	40 700
	296 950

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

L'Ordre est exposé au risque de crédit sur certains placements incluant ses dépôts.

Les dépôts investis auprès de La Capitale, Assurances générales représentent 36 % du total des placements. Ces dépôts sont liés au programme d'assurance de la responsabilité professionnelle. Étant donné la forte concentration de crédit auprès de cette corporation, l'Ordre obtient régulièrement des informations utiles sur sa situation financière.

Les placements investis en obligations gouvernementales ainsi que des certificats de placements garantis pour lesquels une cote de crédit est disponible, représentent 22 % du total des placements. Leurs cotes de crédit, telles qu'établies par les agences de notation, varient de BBB à AA.

Les obligations municipales ainsi que d'autres placements pour lesquels aucune cote de crédit n'est disponible, représentent 42 % du total des placements.

Risque de liquidité

L'Ordre est peu exposé au risque de liquidité car les flux de trésorerie provenant de l'exploitation lui permettent de rencontrer ses obligations.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'Ordre est principalement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt sur ses placements en obligations dont la totalité porte intérêt à taux fixe et conséquemment une variation dans les taux d'intérêt du marché pourrait entraîner une variation de leur juste valeur.

8. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice 2013 ont été reclassés afin de rendre leur présentation comparable à celle de l'exercice 2014.

TABLEAU DES CHARGES —

Fonds d'administration et Fonds spécial

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

	2014 \$	2013 \$
Salaires	1 709 389	1 462 520
Honoraires de présence	287 816	257 126
Charges sociales	281 912	263 238
Frais juridiques	23 064	21 061
Frais d'audit	23 000	23 000
Honoraires professionnels	958 765	446 111
Honoraires des interprètes et conférenciers	400	23 392
Formation	39 953	22 609
Frais de séjour et de déplacements	471 801	442 170
Frais d'expédition	217 858	275 604
Télécommunications	46 514	47 151
Publicité et promotion	161 102	200 282
Imprimerie et photocopies	316 993	204 130
Rapport annuel	15 269	18 801
Équipements et fournitures de bureau	54 453	43 742
Documentation	16 794	14 074
Graphisme et photographies	15 025	10 977
Rédaction et traduction	48 117	42 132
Entretien et réparations	13 897	24 796
Entretien d'équipement	59 570	76 429
Assurances	9 317	8 681
Taxes	48 151	44 173
Loyer	45 984	7 664
Location de salles et d'équipement	152 090	130 885
Électricité et chauffage	32 463	29 784
Amortissement des immobilisations corporelles	97 170	49 416
Amortissement des actifs incorporels	17 177	23 904
Cotisation – Conseil interprofessionnel du Québec	63 603	48 495
Frais financiers	94 082	74 317
Autres charges	37 278	21 139
	5 359 007	4 357 803
Remboursement du Fonds des services de santé	(148 391)	—
	5 210 616	4 357 803

CRÉDITS

Ce rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec couvre l'exercice financier du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014 et est rédigé conformément au *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel*, R.R.Q., c. C-26, r.5.1.

En complément d'information, l'Ordre présente les rapports d'activités des différents services du siège social.

Ce rapport annuel est publié par l'OIIAQ :

Coordination

Direction des communications

Révision linguistique

Catherine-Dominique Nantel et Anne-Laurie Martin

Conception graphique

Vivace Design

Photos

Sylvain Légaré, photographe

Istockphoto : ©andresr, ©monkeybusinessimages,

©BrendanWebster

ISBN 978-2-922924-12-1

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2014

Le générique féminin est utilisé dans cette publication sans discrimination à l'égard du genre masculin, et ce, dans l'unique but d'alléger le texte.



Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec

531, rue Sherbrooke Est,
Montréal (Québec) H2L 1K2
oiaq.org